



Programme d'Appui aux PME/PMI
et à la Maîtrise des Technologies
d'Information et de Communication (PME II)

REVUE DE PRESSE

Du 30 Décembre 2012 au 03 Janvier 2013



SOMMAIRE

Environnement de la PME	
Retour sur le dernier Conseil des ministres Faciliter la création d'entreprises et d'emplois	4
Facture alimentaire Réduire la dépendance alimentaire, une question de souveraineté	6
Production industrielle en 2012 Hausse de 1,2%	8
Crédit, informel, emploi et logement Les dossiers qui attendent Sellal en 2013	10
Facilitations bancaires L'application des règles de traçabilité toujours en vigueur	12
Activités commerciales Le projet de loi vise à faciliter la création d'activités économiques pour les jeunes	14
Réda Hamiani, président du Forum des chefs d'entreprise "Il faut redonner confiance aux entrepreneurs"	15
Bilan économique de l'année 2012 Des ratages, quelques satisfactions et plein d'effets d'annonce !	18
135 milliards de dinars mobilisés dans le cadre de la LF 2013 Trop de dépenses pour peu de résultats	20
Facilitation de la création d'entreprises pour les jeunes Taille du texte normale Agrandir la taille du texte	21
De l'espoir pour l'industrie	22
Nouveau pôle économique de Bethioua Vers la création de près de 9 000 emplois (Oran)	23
2012, l'année où l'économie a encore «calé»	24
"L'Algérie est en voie de retrouver sa base industrielle"	27
Tipasa - 600 millions de DA pour la réhabilitation de 4 zones industrielles	28
Le monde à l'horizon 2030 Que deviendra l'Algérie dans 20 ans?	29
ANEM à Oran - 10 300 jeunes ont trouvé un travail en 2012	31
TIC	
Démocratisation et modernisation d'Internet en Algérie Le récurrent «débit» du gouvernement	32
Abderrafiq Khenifsa. Directeur de publication de ITmag «L'ouverture est fondamentale pour créer une économie numérique»	35
Mettre en œuvre une stratégie de communication pour la promotion du tourisme	37
Faut départ pour la 3G	38
Passeport biométrique Début d'émission à partir du 15 janvier 2013 dans neuf consulats pilotes	39
Azouaou Mehmel. PDG d'Algérie Télécom «Le haut débit doit devenir une obligation»	40

SOMMAIRE *Suite ...*

FINANCEMENT	
Sensibilisation des jeunes promoteurs sur des activités délaissées L'ANSEJ veut booster les créneaux de l'agriculture, l'hydraulique et le BTPH...	44
Banque mondiale Nouvelle dotation de 38 millions de dollars pour le Fonds du MENA	46
COOPERATION / INTERNATIONAL	
Pays en développement 530 millions de dollars engagés par l'USAID pour les petites entreprises	47
Coopération algéro-tunisienne Ouverture d'un consulat tunisien à Oran en 2013	49
La coopération algéro-britannique a enregistré une avancée substantielle au cours de 2012	50
Célébration à Alger du 50ème anniversaire de l'amitié algéro-russe	52
Examen de la coopération algéro-sénégalaise dans les domaines économique, social et culturel	53
Le projet Renault in extremis	54
Les relations algéro-françaises relancées Hollande, Bouteflika et le 4e mandat	55
Parmi les défis de l'horizon 2030 Population mondiale plus âgée et grande demande de ressources	57
Réalisation de l'usine Renault à Oran La société mixte sera créée la semaine prochaine	59
Mahdjoub Bedda. Economiste «Renault doit injecter au moins 490 millions d'euros en Algérie»	61
Sous-traitance pour l'usine Renault D'Oran Arcelor Mittal Annaba se positionne	63
Une mission économique à Doha, du 21 au 26 avril Coopération plus soutenue	64
L'Europe, principal risque pour l'économie mondiale en 2013, selon Stiglitz Nouvelles turbulences ?	65
Algérie - Italie La coopération renforcée davantage par la tenue du 2e sommet de haut niveau	66
EVENEMENTS	
La Loi de Finances 2013 et son impact sur l'entreprise Les nouvelles dispositions de la CACI	68

Support	El Moudjahid	Date	30 Décembre 2012
Titre	Retour sur le dernier Conseil des ministres Faciliter la création d'entreprises et d'emplois		

Le dernier Conseil des ministres de l'année 2012 aura été fortement dominé par les questions économiques, et notamment la volonté d'accélérer le rythme de création d'entreprises et d'emplois afin de soutenir la croissance et de diversifier le tissu productif du pays.

Emploi, habitat, marchés publics ont fait l'objet de mesures de promotion et d'encouragement pour pousser la machine économique à aller de l'avant et à donner une nouvelle impulsion aux activités de production et d'investissement.

Pour ce qui est de l'emploi et de la création d'entreprises, notamment en direction des jeunes, les pouvoirs publics, à travers le Conseil des ministres, ont adopté un projet de loi modifiant et complétant la loi relative aux conditions d'exercice des activités commerciales. Que dit ce texte ? Selon le communiqué du conseil, il énonce en substance qu'il a pour objet «d'adapter les dispositions de la loi 04-08 du 14 août 2004 en fonction des évolutions enregistrées dans le domaine de l'exercice des activités commerciales, d'assouplir les procédures administratives et ainsi faciliter la création d'entreprises et d'emplois au profit des jeunes».

À ce titre, le chef de l'État a rappelé que «l'effort d'accompagnement de la création des petites entreprises doit se traduire par une nécessaire adéquation du cadre régissant les activités économiques avec les objectifs de développement de l'économie nationale».

Il convient de rappeler que le pays s'est fixé comme objectif la création de 200.000 PME par an, soit un million d'entreprises pour la période du quinquennat actuel 2010-2014 ; aussi, faut-il accélérer le rythme de création d'entreprises, qu'elles soient des TPE ou des PME de production de biens et de services, pour absorber la demande d'emplois et de ne pas compter seulement sur les 52.000 postes de travail à créer au sein de la fonction publique. C'est pourquoi le mode opératoire de création d'entreprises revêt une importance cruciale pour lutter contre le chômage, la précarité sociale et l'exclusion.

Les modalités devront être allégées à l'avenir pour ne servir d'alibi à l'inertie et à l'absence d'initiative, encore faudra-t-il bien distinguer entre les activités de commerce ou de distribution, et les activités de production, dans la mesure où elles n'ont pas le même impact sur le développement économique national.

Les premières peuvent s'avérer bien plus aléatoires et fragiles du fait de la forte dépendance le plus souvent des importations, des canaux de distribution et des problèmes d'accès aux produits, les secondes devraient être, en principe, plus pérennes dans le cas où des mesures d'accompagnement, de soutien et de relative protection et de promotion sont mises en œuvre de façon cohérente et résolue.

L'essentiel est, par conséquent, de mettre en place un cadre incitatif de création d'entreprises et d'emplois qui suscite des vocations, des prises de risques, des innovations, et une meilleure irrigation des flux d'investissement sur l'ensemble du territoire national.

L'autre secteur qui peut enclencher une forte dynamique d'emploi et de croissance s'appelle l'habitat, avec pour décision du Conseil des ministres d'accélérer la réalisation du programme de construction de logements avec un double impact : le premier sur le plan de l'activité économique du bâtiment qui est au carrefour de plusieurs branches et industries, le second au plan social, en levant la contrainte du logement en donnant une perspective à des milliers de citoyens et de jeunes en quête d'insertion sociale, familiale et professionnelle.

Ce sont 800.000 logements qui vont être lancés. Par conséquent, cela va constituer un plan de charges important qui devrait être encore une fois l'occasion à ne pas rater pour reconstituer l'outil national de réalisation à l'aide de nouveaux opérateurs algériens et entreprises locales, qui, en se regroupant, pourraient profiter pleinement de cette opportunité et relever leur niveau de performance et de qualification .

Cette projection favorable en matière de réalisation de logements, dotée d'une enveloppe de 3.500 milliards de DA, soit 47,2 milliards de dollars, serait également un moment favorable pour recruter et remettre au goût du jour tous les métiers du bâtiment. Dans le même esprit de consolider la croissance économique en libérant les entreprises publiques de contraintes opérationnelles, le Conseil des ministres a adopté de nouvelles dispositions relatives au code des marchés publics pour assouplir davantage les opérations de passation de marchés des entreprises publiques économiques (EPE).

Le projet de texte énonce que «les facilitations procédurales apportées par ce projet de texte permettront aux dirigeants d'entreprises publiques économiques d'évoluer dans un environnement favorable et de mieux assurer les charges qui leur incombent avec un maximum de garanties d'efficacité». C'est la seconde fois en deux ans que le code des marchés publics enregistre une révision. La dernière modification de ce code, demandée par les dirigeants des EPE pour leur permettre une meilleure flexibilité dans la passation des marchés publics, remonte à 2010. Il faut bien que l'obligation de résultats des managers se conjugue avec l'obligation de moyens des actionnaires, en l'occurrence pour les EPE, pour l'action, l'initiative et la performance.

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en adéquation, voire en convergence, les obligations stratégiques des EPE avec les exigences opérationnelles de leurs managers. l'État doit non seulement veiller à limiter, mais, bien plus, à éliminer les entraves bureaucratiques aux EPE en leur permettant une meilleure passation de marchés et d'accès aux commandes publiques, conditions sine qua non pour contribuer à la croissance et au développement du pays et son économie.

Espérons que 2013 sera une année où efforts et succès partagés seront nombreux et au rendez-vous.

Yacine Ould Moussa

Support	El Moudjahid	Date	30 Décembre 2012
Titre	Facture alimentaire Réduire la dépendance alimentaire, une question de souveraineté		

L'Algérie est l'un des pays qui importent le plus de denrées alimentaires sur le continent africain, soit plus de 19% des importations totales.

L'Algérie est l'un des pays qui importent le plus de denrées alimentaires sur le continent africain, soit plus de 19% des importations totales. Un rapport publié en juin dernier par Oxford Business Group, indique que cela est lié au fait que le pays ne dispose que de 8,5 millions d'hectares de terres cultivables en sus de la fluctuation des prix sur les marchés internationaux.

Et c'est dans l'objectif de réduire la facture alimentaire que les pouvoirs publics ont initié une stratégie agricole visant à restructurer le secteur agricole national, dès 2009, dans le souci de dynamiser la production et de réduire les importations sur la base d'une réforme destinée à favoriser les investissements dans le domaine de l'agriculture, essentiellement dans les segments du lait et de la céréaliculture, deux produits qui alourdissent la facture alimentaire de l'Algérie.

Une orientation accompagnée de grandes actions destinées à mettre en œuvre une série d'objectifs visant à développer les systèmes d'économie de l'eau, l'extension de la surface agricole utile irriguée, améliorer la dotation en eau du secteur de l'agriculture par le recours à l'utilisation des eaux non conventionnelles. Il s'agira, entre autres, de l'accroissement de la superficie irriguée de 700.000 ha à l'horizon 2014, soit un objectif de plus de 1.6 million d'ha de terres agricoles irriguées, ce qui permettrait de sécuriser 75% de la production nationale. Aussi, les superficies céréalières soumises au procédé de l'irrigué devraient passer de 120.000 hectares actuellement pour atteindre, d'ici à 2014, 600.000 hectares.

La filière lait, dont le soutien de l'Etat a été multiplié par trois, pour atteindre 46 milliards de dinars, soit 800 millions euros/an en importation de poudre de lait pour stabiliser le prix du sachet de lait pasteurisé, est au centre des actions de l'Etat qui est déterminé à réaliser l'autosuffisance en encourageant l'élevage, la collecte et l'intégration du lait cru dans la production.

Grâce à cet appui d'ailleurs, le volume de collecte de lait cru est passé de 250 millions à 700 millions de litres/an avec un objectif de 1,4 milliard de litres. Aussi, une moyenne annuelle de croissance de la production agricole, en termes de volume, de l'ordre de 13,73%, a été réalisée entre 2009 et 2012, soit 42% au niveau des plaines, 18,3% dans le Sud, 22,3% dans les Hauts Plateaux et 16% en montagnes. Le taux de croissance en valeur enregistré en 2012 a été de 2 211 Mds de dinars.

Des objectifs indissociables de la problématique de la désertification qui menace sept millions d'hectares pour dire que le défi consiste également à lutter contre ce phénomène qui constitue une réelle menace pour l'agriculture.

Un volet de première importance d'autant plus que des chiffres récents indiquent que sur les 27,435 millions d'hectares étudiés, 10% seulement ne sont pas sensibles à la désertification, 26,20% présentent une sensibilité moyenne, un peu plus de 45% de la surface sont sensibles au phénomène, 19,7% sont très sensibles alors que 2,8% ont été engloutis par la désertification.

Toutefois, la sécurité alimentaire du pays, synonyme de sa souveraineté, ne peut être atteinte sans substitut à la rente pétrolière, autrement dit, sans investissements rentables et pérennes dans l'agriculture, en particulier.

D. Akila

Support	El Moudjahid	Date	30 Décembre 2012
Titre	Production industrielle en 2012 Hausse de 1,2%		

La production industrielle du secteur public national a enregistré durant les neuf premiers mois 2012, une croissance de 1,2% par rapport à la même période de 2011, confirmant ainsi la reprise entamée dès 2011 avec une augmentation modérée de 0,4%,

La production industrielle du secteur public national a enregistré durant les neuf premiers mois 2012, une croissance de 1,2% par rapport à la même période de 2011, confirmant ainsi la reprise entamée dès 2011 avec une augmentation modérée de 0,4%, indique-t-on auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

L'indice des industries hors hydrocarbures, quant à lui, a atteint 4,6%, alors que les industries manufacturières persistent dans leur baisse avec -1,7%, précisent les derniers chiffres de l'Office. Cette croissance de l'indice général de la production industrielle du secteur public (1,2%) à été tirée essentiellement par les «bonnes» performances enregistrées par le secteur de l'énergie, qui demeure un secteur de performance avec un taux de croissance de 11,7% contre 8,2% durant l'année 2011, note l'ONS.

Grâce à l'aide publique et une réorganisation des professionnels, le secteur des cuirs et chaussures a enregistré aussi une bonne performance (12,4%) durant cette période de référence, après avoir connu une baisse de 9,4% en 2011, due notamment à une concurrence déloyale et aux importations massives.

Cette amélioration est le fruit notamment d'une amélioration de la production de la branche des «biens intermédiaires en cuir» avec une hausse de 22,8%. D'autres secteurs ont également participé à cette amélioration de la production industrielle en général. Il s'agit de celui des industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMME) avec également une hausse de 7,3%, avec un pic de 19% au 3e trimestre 2012.

Cette tendance est le résultat des performances enregistrées par la plupart des branches relevant du secteur, notamment la sidérurgie, avec 63,4%, la construction de véhicules industriels (28,6%), le mobilier métallique (15,5%) et les biens métalliques (14,5%), ainsi que les biens d'équipement métalliques (3,8%). L'Office relève toutefois que d'autres secteurs industriels ont connu des baisses durant les neuf premiers mois 2012, les plus touchés étant ceux des bois, liège et papier (-17,9%), des industries du textile (-11,4%), les hydrocarbures (-6%) et les mines et carrières (-5,7%).

Le secteur des industries agroalimentaires, après une «bonne performance» enregistrée l'année écoulée (21%), a commencé à reculer à partir du début de l'année pour atteindre 4,8% durant les neuf premiers mois de 2012. Les industries des matériaux de construction ont également connu une baisse de production de 4,8% durant la même période.

A l'exception de l'industrie du verre qui a grimpé de 14%, toutes les autres branches du secteur ont reculé. Il s'agit notamment des filières de fabrication des matériaux de construction et produits rouges (-16,3%), de fabrication des produits de cimenterie (-6,2%) et de fabrication des liants hydrauliques (-3,9%).

Afin de remédier à cette situation, le plan d'action du gouvernement insiste sur la nécessité de promouvoir le secteur industriel qui restera toujours le moteur de l'économie nationale et le vecteur de son expansion, à travers le développement des capacités industrielles, la promotion de l'investissement et le partenariat, ainsi que le soutien aux PME.

A cet effet, la nouvelle démarche du gouvernement renoue avec une politique volontariste de développement industriel, afin de «sortir d'une situation sous-optimale conférant un statut rentier à notre économie», note le plan d'action gouvernemental, adopté par le Parlement.

Support	L'Expression	Date	30 Décembre 2012
Titre	Crédit, informel, emploi et logement Les dossiers qui attendent Sellal en 2013		

La tâche s'annonce ardue pour le Premier Ministre. Le logement et l'emploi sont parmi les chantiers que le gouvernement juge prioritaires lors de la nouvelle année.

En 2013, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, aura à mettre en pratique ses convictions économiques professées notamment lors de sa rencontre avec le patronat et l'Ugta, il y a de cela quelques semaines. Il avait alors apprécié les performances macro-économiques considérées bonnes mais il avait jugé nécessaire de parvenir à une diversification de l'économie pour assurer la croissance et faire baisser le chômage. Curieusement, il n'avait pas paru effrayé par le fait que ces performances économiques sont en partie tributaires des cours du pétrole.

Le gouvernement va donc continuer l'application du Plan quinquennal de 286 milliards de dollars sans se soucier de la solidité financière des comptes du pays étant donné que les réserves de change pourraient atteindre 200 milliards de dollars, selon les prévisions des institutions internationales. Toujours à propos des finances, le gouvernement s'enorgueillit du fait que la dette extérieure est minime. Cela lui permet d'avoir les coudées franches afin d'absorber la colère et préparer une élection de 2014 sans encombre.

Ce n'est pour autant qu'il est dispensé de la recherche de moyens alternatifs de financement car la vulnérabilité des prix des hydrocarbures risque d'être accrue même s'ils sont établis à 121 dollars en 2012.

Le seul rempart contre ces risques est de réduire les dépenses et de limiter le déficit budgétaire. Mais il n'est pas écarté que cette voie aboutisse à un ralentissement de la croissance. Le FMI et la Banque ont d'ailleurs émis des réserves sur la possibilité de la poursuite de la politique économique actuelle du gouvernement en 2013.

Une conférence sur l'industrie sera d'ailleurs convoquée à l'initiative de l'Ugta au courant de l'année prochaine pour un débat sur toutes ces questions. En raison de la crise économique mondiale, la croissance a de fortes chances de s'appuyer encore une fois sur les investissements publics dont ceux de Sonatrach laissant le privé à la traîne.

Pour sortir de l'impasse, les patrons demandent une amélioration du climat des affaires et des réformes du secteur financier. Ils sont entendus sur ce dernier point si l'on en juge par les décisions du Conseil des ministres de mercredi dernier.

Les ministères en charge de l'économie devraient faire en sorte que la majorité des entreprises algériennes puissent retrouver la compétitivité. Un répit leur est donné grâce au report de trois années, jusqu'à 2020, du dégrèvement tarifaire avec l'Union européenne. A gérer également la perspective d'adhésion à l'OMC. Le tout dans un contexte où le tissu industriel représente moins de 5% du PIB.

Promesse est également faite de s'attaquer à la sphère informelle contrôlant plus de 65% des segments de produits de première nécessité auxquels plus de 70% des ménages consacrent presque l'intégralité de leurs revenus. L'économiste, Abderrahmane Mebtoul, cite le marché des fruits et légumes, le poisson, les viandes rouge et blanche ainsi que le textile et cuir. Il y a aussi plus de 40% de la masse monétaire globale en circulation dans l'informel avec la prédominance du cash.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, le gouvernement a l'intention d'adapter les lois dans le domaine des activités commerciales, d'assouplir les procédures administratives et ainsi faciliter la création d'entreprises et d'emplois. 2013 sera aussi l'année du début d'application de nouveaux textes sur les marchés publics.

Les facilitations procédurales projetées permettront aux dirigeants d'entreprises publiques économiques de mieux assurer les charges qui leur incombent avec un maximum d'efficacité. Dans le domaine du logement, les pouvoirs publics sont tenus de répondre à la demande des citoyens qui réclament aussi l'eau, l'électricité et le gaz. Le secteur de l'habitat s'apprête à lancer des projets de réalisation de près de 800 000 logements durant les deux prochaines années.

Ahmed MESBAH

Support	APS	Date	30 Décembre 2012
Titre	Facilitations bancaires L'application des règles de traçabilité toujours en vigueur		

Les règles de traçabilité et le dispositif prudentiel dans les banques seront maintenus dans le cadre de la mise en œuvre de l'allègement des procédures pour l'ouverture d'un compte bancaire et l'accès aux crédits, qui entreront en vigueur le 2 janvier 2013, ont assuré dimanche à Alger des responsables de la Banque d'Algérie.

Le Secrétaire générale du Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) M. Said Dib, a précisé que la simplification du dossier pour ouvrir un compte ne signifie pas un relâchement dans le contrôle de la provenance et la destination de l'argent des clients des banques.

''Lorsqu'on a simplifié la documentation, ça ne veut pas dire qu'on a supprimé les règles de traçabilité et l'obligation pour les banques de tenir une surveillance permanente sur le fonctionnement d'un compte, a affirmé M. Dib lors d'une journée d'information consacrée à la présentation des mesures de facilitation de l'ouverture d'un compte bancaire et pour l'octroi de crédits aux PME et aux particuliers.

Désormais, l'ouverture d'un compte bancaire sera simplifiée aux particuliers, qui n'auront qu'à présenter des justificatifs d'identité et de domicile, selon une instruction de la Banque d'Algérie (BA) fixant les nouvelles procédures relatives au droit au compte annoncée jeudi dernier.

Pour les particuliers, les justificatifs d'identité doivent comporter une carte d'identité ou un permis de conduire ou le cas échéant un titre de voyage (passeport), si le particulier ne dispose pas des deux premiers documents. Pour les personnes morales, il est demandé une pièce d'identité du gérant et des cogérants, le registre de commerce et ou la décision d'agrément, et les justificatifs des numéros d'identification statistique et fiscal.

M. Dib a également indiqué que si la loi donne le droit aux personnes morales et physiques d'ouvrir un compte bancaire, ''cela ne préjuge pas de la surveillance ultérieure car le fonctionnement du compte est une relation dans le temps, si par la suite il y a des dissensions ou mauvais fonctionnement la banque prend les dispositions qui s'imposent. Les règles prudentielles restent''. Abondant dans le même sens, M. Halim Boughida, Secrétaire général à la Banque d'Algérie, a indiqué que le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sera maintenu en dépit de ces allègements, qui permettront aussi de réduire les délais de réponse pour l'obtention d'un crédit bancaire à 45 jours pour les PME et 15 jours pour les particuliers.

''Il y a des règles de diligence qui sont liées au dispositif mis en place dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Celui-là reste en place, de même que les règles de diligence'', a insisté M. Boughida.

Il a également assuré que le dispositif prudentiel qui est "lié surtout à l'aspect crédit, restera de mise dans son intégralité".

La note d'information de la Banque d'Algérie stipule, à propos de l'allègement de l'octroi des crédits aux particuliers que la banque doit faire une offre préalable de crédit dans un délai n'excédant pas quinze (15) jours à compter du dépôt complet de la demande de crédit.

Cette offre récapitule toutes les caractéristiques et les modalités du crédit, telles que l'identité des parties, le montant, l'objet et les modalités du crédit, le coût total des frais, le taux d'intérêt, explique la note de la BA.

M. Boughida a par ailleurs indiqué qu'en prévision de l'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures, les banques de la place doivent s'organiser et mettre en place un personnel qualifié pour mieux informer la clientèle sur le nouveau dispositif.

Support	APS	Date	30 Décembre 2012
Titre	Activités commerciales Le projet de loi vise à faciliter la création d'activités économiques pour les jeunes		

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, a affirmé, dimanche à Alger, que le projet de loi modifiant et complétant la loi relative aux conditions d'exercice des activités commerciales visait à faciliter la création d'entreprises et d'emplois au profit des jeunes.

M. Benbada a indiqué, lors d'une conférence, de presse que ce projet de loi complétant la loi N° 04-08 du 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales "permettra à des centaines de jeunes la création de leurs propres activités économiques (production, services ou commerciales) grâce aux facilités octroyées.

Il a souligné que le plus important amendement du projet de loi adopté la semaine dernière par le Conseil des ministres, a concerné l'article 8 en vue d'accompagner les jeunes dans l'exercice d'une activité commerciale légale en réduisant le nombre de délits entravant l'obtention du registre de commerce de 14 à 6 afin de réintégrer ceux qui ont été condamnés par la justice.

Evoquant les facilités garanties par cette loi, le ministre a souligné entre autres la non obligation de la désignation du siège social ou domiciliation de l'activité jusqu'à la fin du projet pour le principal investisseur au début de son activité.

Selon M .Benbada, les entreprises nouvellement créées dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes ne sont pas soumises aux droits relatifs au dépôt légal des comptes sociaux durant les deux années suivant l'enregistrement dans le registre de commerce alors que la loi faisait obligation à ces entreprises de présenter leur comptes sociaux le 31 juillet au niveau du centre national du registre de commerce avant même d'entrer en activité.

Le Conseil des ministres a adopté mercredi un projet de loi modifiant et complétant la loi relative aux conditions d'exercice des activités commerciales pour faciliter la création d'entreprises et d'emplois au profit des jeunes, rappelle-t-on.

Intervenant sur ce point, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, avait souligné que "l'effort d'accompagnement de la création des petites entreprises doit se traduire par une nécessaire adéquation du cadre régissant les activités économiques avec les objectifs de développement de l'économie nationale".

Support	El Moudjahid	Date	30 Décembre 2012
Titre	Réda Hamiani, président du Forum des chefs d'entreprise "Il faut redonner confiance aux entrepreneurs"		

Dans cet entretien, M. Réda Hamiani revient sur la situation du secteur privé en Algérie durant l'année 2012, ses liens entre le secteur public, ainsi que sur les perspectives de coopération économique entre l'Algérie et la France.

Après la visite de François Hollande en Algérie, quelles perspectives de coopération économique attendez-vous ?

La visite du Président Hollande a eu des conséquences heureuses sur plusieurs plans politique, culturel, historique et économique. Il a tenu des propos encourageants en direction de la population, des jeunes à Tlemcen, des politiques et des chefs d'entreprise. Il a opté pour un autre style et une réelle volonté de proximité avec notre pays, même si, sur le fond, les positions fondamentales sont restées les mêmes sur les sujets qui fâchent.

Plusieurs grands contrats économiques ont été conclus, notamment celui de Renault qui correspondait à une attente du côté algérien. D'autres contrats ont également été signés entre PME et PMI des deux pays. Fondamentalement, il n'y aura pas de rupture avec la période précédente, car les Français continueront de préférer une Algérie qui commerce à la prise de risque qui reste encombrée par un climat des affaires largement perfectible.

Il faut dire que dans un pays où l'on ferme tous les jours des usines, la réticence à de nouveaux investissements reste forte. Cela étant, la venue d'une forte délégation française a permis de mesurer l'importance et la réalité du potentiel économique de l'Algérie, à travers l'important plan de développement ; les contrats potentiels leur donneront des points de croissance supplémentaires dans une économie française en berne.

Nous avons pu constater, au passage, que la règle 51/49 ne constituait pas un handicap pour les groupes et sociétés importantes, alors que visiblement, elle joue comme frein à l'investissement pour les PME/PMI françaises.

Quel constat faites-vous de la situation du secteur privé en Algérie durant l'année 2012 ?

Il reste fondamentalement dynamique et entrepreneurial, grâce à sa tendance forte à aller vers l'entrepreneuriat, la prise de risque et l'innovation. Il occupe totalement l'agriculture, le commerce et une très grande partie des services. Il reste le moteur essentiel de notre économie. L'étude statistique récente de l'ONS donne l'image d'un secteur constitué essentiellement de petites entités qui n'arrivent pas à avoir une taille critique.

Tout cela est certainement dû au manque d'accompagnement des banques qui n'arrivent toujours pas à faire une évaluation correcte des risques.

C'est pourquoi, et toujours selon les statistiques, le recours à l'autofinancement reste très largement utilisé (plus de 80% des besoins) par les chefs d'entreprise de ce secteur. L'autre caractéristique désolante du secteur privé actuel reste son éloignement de plus en plus grand de l'industrie qui lui paraît trop complexe, trop difficile comparé aux facilités existantes dans le secteur du commerce et des services.

Le manque d'attractivité de l'industrie détourne les investisseurs potentiels vers d'autres formes d'activité. De la part de nos autorités, il faut reconnaître les facilités accordées et les appuis prodigués au niveau des attentions. Mais nous manquons de vision d'ensemble portée par une politique claire et affirmée de développement assuré de ce secteur. De plus, le secteur privé reste très souvent diabolisé par les administrations qui lui imputent de façon abusive et généralisée, des comportements limites, voire délictueux.

Un esprit ambiant fait de suspicion et de doute entache la relation chef d'entreprise-Administration. Pour conclure, il faut relever aussi la faible création de nouvelles entités au regard de la tendance régionale (Tunisie et Maroc) qui créent pratiquement deux fois plus de sociétés que l'Algérie, et la trop grande mortalité de ces dernières toujours très fragiles au début de leur existence.

Quels sont les liens qui existent aujourd'hui entre les secteurs privé et public : complémentarité ou opposition ?

Les liens sont trop faibles, voire inexistants, en raison du poids des traditions qui ont permis un développement propre de chaque secteur sans se soucier de l'autre. Très peu de sous-traitance, quasi-inexistence de sociétés à capitaux mixtes font que les passerelles entre les deux activités sont malheureusement trop peu nombreuses, mais mériteraient d'être développées.

Il n'y a pas d'opposition, car chaque secteur croît à son rythme, à sa façon de se développer sans se soucier du mode de fonctionnement très différent de l'autre. Deux types de relations d'affaires pourraient rapidement et facilement être développés pour un renforcement des liens : fournisseurs et clients profitent du fait que souvent (pas toujours) les sociétés à capitaux publics sont dans l'amont et peuvent donc fournir les autres sociétés privées dans l'aval.

La sous-traitance dans l'exécution des contrats liés à la dépense publique. À côté de cela, nos autorités seraient bien inspirés de faciliter l'ouverture du capital des sociétés à capitaux publics pour inciter à la coopération.

Quel constat tirez-vous concernant l'avenir du secteur privé en Algérie ?

L'avenir du secteur privé est évident. C'est-à-dire important et prometteur. Il résulte de trois constats qui multiplient leurs effets par effet de combinaison : l'esprit d'initiative qui caractérise les jeunes Algériens qui profitent de plus en plus d'une formation adaptée de création et de gestion d'entreprises (écoles commerciales, dispositifs d'aide à la création d'entreprises). Une volonté gouvernementale d'accompagner le développement en le faisant profiter de toutes sortes d'aides et de soutiens.

Le développement attendu du secteur privé est inéluctable et correspond à un rattrapage par rapport aux normes internationales. Le développement est inversement proportionnel au poids de notre administration économique qui reste quand même un frein important à cette évolution.

Plus la frilosité de notre administration ne sera faible, meilleur sera le développement du secteur privé.

Un dernier mot...

La nouvelle équipe gouvernementale semble bien orientée. Des signaux forts de capacité d'écoute, de définition consensuelle des politiques économiques ont été perçus. Il faut se mettre à redonner confiance aux entrepreneurs.

C'est tout l'enjeu d'un développement prometteur de notre économie. On peut le faire, et notre pays en a grandement besoin.

Makhlouf Ait Ziane

Support	El Watan	Date	31 Décembre 2012
Titre	Bilan économique de l'année 2012 des ratages, quelques satisfactions et plein d'effets d'annonce !		



Entre l'aveu d'échec d'Ahmed Ouyahia à la veille de son départ et les annonces de bonne intention de son successeur, Abdelmalek Sellal, l'année 2012 a confirmé certaines constantes de l'économie algérienne, démontré ses fébrilités chroniques dans certains aspects, tout en apportant quelques faits marquants.

Ainsi, si la position financière extérieure nette de l'Algérie a été consolidée par un recul de la dette extérieure (2,4% du PIB) et des réserves de change en hausse (plus de 200 milliards de dollars), le FMI a classé l'Algérie au titre du pays le moins endetté sur les 20 de la région MENA pour l'année 2012, et deuxième plus gros détenteur de réserves officielles de change après l'Arabie saoudite.

En revanche, la croissance du PIB demeure quant à elle faible, à moins de 3%, l'inflation a frôlé la barre des 10%, et le chômage des jeunes à plus de 20%. La situation économique demeure fragile, puisque le secteur des hydrocarbures représente encore 98% des recettes d'exportation et 70% du budget de l'Etat.

Le nouveau gouvernement installé en septembre n'aura pas eu le temps de faire des miracles, tout juste de promettre la poursuite du programme de réformes du président Bouteflika. Le nouveau premier ministre a, en effet, multiplié les instructions, autant que les annonces allant dans le sens de l'amélioration du quotidien des citoyens, de la prise en charge des préoccupations des opérateurs économiques et de la relance de l'économie nationale et précisément du secteur industriel.

D'ailleurs, le nouveau ministre de l'Industrie, de la PME et de l'Investissement, Cherif Rahmani, n'a pas tardé à installer un comité mixte (experts, patronat, syndicat, gouvernement) pour réfléchir à une nouvelle feuille de route pour la relance industrielle.

Les résultats des multiples réunions de ce comité n'ont pour l'heure pas encore été révélés. En attendant, le nouveau premier ministre a tracé la voie à suivre en prônant la mise en place d'un «vrai pacte de croissance» pour relancer l'investissement et la production nationale, en mobilisant aussi bien l'entreprise publique que privée, sans distinction. Joignant le geste à la parole, M. Sellal a instruit les responsables du secteur bancaire pour faciliter l'accès des investisseurs aux crédits.

Il les a également instruits pour faciliter l'ouverture des comptes bancaires aux particuliers et cesser de jouer aux gendarmes à travers «les questionnements relatifs à l'origine et à la destination de l'argent».

Le premier ministre a affirmé que le contrôle et la lutte contre le blanchiment d'argent doivent se poursuivre, mais que ce «n'est pas le rôle de la banque». Dans la foulée, il a été annoncé la reconduction du programme AADL à partir de 2013 avec en priorité la prise en charge des dossiers en souffrance depuis 2001. Le gouvernement a également procédé à la révision de la loi sur les hydrocarbures en vue de rebooster les investissements étrangers dans le secteur.

Des dispositions parmi lesquelles certaines d'ordre fiscal ont été prises : la détermination du taux de la taxe sur le revenu pétrolier sur la base de la rentabilité du projet au lieu du chiffre d'affaires et l'introduction de mesures fiscales incitatives pour encourager les activités relatives aux hydrocarbures non conventionnels, aux petits gisements, aux gisements situés dans les zones très faiblement explorées, notamment l'offshore, aux gisements à géologie complexe et/ou manquant d'infrastructures.

Avant cela, l'Algérie avait pu obtenir des négociations avec l'Union européenne un report jusqu'en 2020 de l'entrée en vigueur du démantèlement tarifaire prévu initialement en 2017.

Cela devrait, selon les experts, éviter à l'Algérie une perte de 8,5 milliards de dollars sur les recettes du Trésor d'ici à 2017.

Safia Berkouk

Support	El Watan	Date	31 Décembre 2012
Titre	135 milliards de dinars mobilisés dans le cadre de la LF 2013 Trop de dépenses pour peu de résultats		

L'Algérie est-elle sortie de la catégorie des pays qui font face aux problèmes de sécurité alimentaire et de malnutrition ?

Si l'on tient compte des indicateurs du ministère de l'agriculture en la matière, une amélioration non négligeable est à constater. Lors d'une sortie médiatique à la fin de la semaine dernière, le ministre de l'agriculture et du développement rural, Rachid Benaïssa, s'est basé sur de nouveaux paramètres pour analyser l'évolution de la production agricole et la disponibilité des produits alimentaires sur le marché local, tout en faisant ressortir cette amélioration. Selon le ministre, l'Algérie produit ainsi chaque année 104 millions de tonnes de légumes dont 60% de pomme de terre, tomate et oignon.

La consommation moyenne de pain en Algérie atteint les 780 grammes/habitant/jour, alors que la norme internationale est estimée à 400 gr/hab/j seulement. En revanche, pour ce qui est de la consommation de viande rouge, des progrès sont encore à faire, puisqu'elle demeure faible à présent étant limitée à 60 gr/hab/j seulement, alors que la norme nutritionnelle universelle exige entre 200 à 400 gr/hab/j.

La consommation nationale du lait, quant à elle, est de 140 litres/hab/an, alors que la norme est fixée à un seuil de 70 litres/hab/an. Au chapitre relatif aux subventions agricoles, le ministre réitère la volonté des pouvoirs publics à renforcer le soutien aux produits agricoles de large consommation.

C'est ainsi que pas moins de 135 milliards de dinars sont mobilisés dans le cadre de la loi de finances pour 2013 pour financer les différents dispositifs de soutien au bénéfice des producteurs agricoles, des éleveurs et autres opérateurs de l'agro-industrie. Dans l'ensemble, le ministre de tutelle estime la croissance de son secteur à une moyenne de 13,7% durant ces quatre dernières années, soit depuis l'entrée en vigueur de la politique de renouveau agricole et rural.

Mohamed Naili

Support	El Watan	Date	31 Décembre 2012
Titre	Facilitation de la création d'entreprises pour les jeunes Taille du texte normale Agrandir la taille du texte		

Le projet de loi modifiant et complétant la loi relative aux conditions d'exercice des activités commerciales visait à faciliter la création d'entreprises et d'emplois au profit des jeunes, a dit hier le ministre du Commerce.

M. Benbada a indiqué, lors d'une conférence de presse, que ce projet de loi complétant la loi n°04-08 du 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales «permettra à des centaines de jeunes la création de leurs propres activités économiques (production, services ou commerce) grâce aux facilités octroyées».

Il a souligné que le plus important amendement du projet de loi adopté la semaine dernière par le Conseil des ministres a concerné l'article 8, en vue d'accompagner les jeunes dans l'exercice d'une activité commerciale légale en réduisant le nombre de délits entravant l'obtention du registre du commerce de 14 à 6 afin de réintégrer ceux qui ont été condamnés par la justice.

Evoquant les facilités garanties par cette loi, le ministre a souligné, entre autres, la non-obligation de la désignation du siège social ou la domiciliation de l'activité jusqu'à la fin du projet pour le principal investisseur au début de son activité.

Selon M. Benbada, les entreprises nouvellement créées dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes ne sont pas soumises aux droits relatifs au dépôt légal des comptes sociaux durant les deux années suivant l'enregistrement dans le registre du commerce, alors que la loi faisait obligation à ces entreprises de présenter leurs comptes sociaux le 31 juillet au niveau du Centre national du registre du commerce avant même d'entrer en activité.

Le Conseil des ministres a adopté, mercredi dernier, un projet de loi modifiant et complétant la loi relative aux conditions d'exercice des activités commerciales pour faciliter la création d'entreprises et d'emplois au profit des jeunes, rappelle-t-on.

Support	El Watan	Date	31 Décembre 2012
Titre	De l'espoir pour l'industrie		

Après des années de léthargie, le secteur industriel laisse entrevoir un petit espoir de reprise.

L'année 2012 a été marquée par la signature d'un certain nombre de contrats avec des partenaires étrangers. Ainsi, un contrat a été signé entre le ministère de la Défense, le Fonds d'investissement d'Abu Dhabi, Aabar Investments et les entreprises allemandes Daimler (Mercedes-Benz), Deutz et MTU pour la création de trois usines d'industrie mécanique en Algérie.

Dans le domaine de la sidérurgie, l'Algérie a passé un accord avec le Qatar pour l'implantation d'un complexe sidérurgique dans la zone industrielle de Bellarra (Jijel), d'une capacité de production de 2 millions de tonnes d'acier par an, pour un coût du projet estimé à 2 milliards de dollars.

Le groupe français Lafarge a obtenu les autorisations pour réaliser deux cimenteries (Biskra et Constantine) de 2 millions de tonnes par an chacune en partenariat avec le groupe privé Sagremac. Un investissement global de l'ordre de 800 millions de dollars est prévu pour les deux projets. Enfin, 4 accords ont été signés entre la France et l'Algérie à l'occasion de la visite de François Hollande.

Il s'agit d'un accord entre le groupe pharmaceutique français Sanofi-Aventis et le groupe Sidal sur une usine de production de médicaments (un investissement de 70 millions d'euros), d'un accord entre Medasys Algérie et Medasys France pour un projet d'installation et de développement de solutions de production de soins dans les hôpitaux, d'un accord entre Vicralys Algérie et Peters Surgicala sur une société mixte spécialisée dans la fabrication des sutures chirurgicales, et d'un accord entre Bifruit Algérie et Biogeaud sur une usine de confiture.

Safia Berkouk

Support	El Watan	Date	31 Décembre 2012
Titre	Nouveau pôle économique de Bethioua Vers la création de près de 9 000 emplois (Oran)		

Ces emplois seront générés par le nouveau pôle économique et la nouvelle aciérie implantée dans cette commune.

Pprès de 9 000 nouveaux postes d'emploi seront créés prochainement dans la commune de Bethioua. Ces emplois seront engendrés par le nouveau pôle économique et la nouvelle aciérie implantée dans cette commune. Situé sur la route nationale n° 11, ce pôle économique devra voir le jour d'ici quelques mois et s'étalera sur une superficie de 178 hectares extensible à 269 hectares.

Ce pôle devra abriter quelque 20 sociétés activant dans plusieurs filières. Le projet en question a coûté 172 milliards de centimes. Par ailleurs, un grand espoir est fondé sur l'ouverture d'une aciérie, en cours de réalisation, qui prévoit la création de 1 000 emplois directs et 35 000 emplois indirects.

Ce complexe d'aciérie permettra la production de 1 million de tonnes d'acier par an. La valeur de ce projet d'un investisseur turc est estimée à 500 millions de dollars. La capacité de production de ce complexe peut atteindre 1,4 million de tonne/an d'acier.

Ce complexe industriel, qui s'étalera sur une superficie de plus de 26 hectares, est inscrit dans le cadre de l'exploitation par concessions du foncier industriel relevant de l'agence foncière de la wilaya d'Oran. Environ 90% du taux de production d'acier seront orientés vers la production du rond à béton, en adéquation avec les besoins du marché et la demande pour ce type de matériaux de construction.

Cherifa K.

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	31 Décembre 2012
Titre	2012, l'année où l'économie a encore «calé»		

Que s'est-il passé sur le «front économique» ? Une petite croissance qui est loin de répondre aux besoins - et au potentiel - du pays.

Des importateurs qui vaquent «tranquillement» à leurs occupations, des grossistes non astreints au chèque et revendeurs dégagés des rues qui cachent l'iceberg de l'informel. Et la mise en public d'un sujet à initiés : les réserves d'hydrocarbures baissent et déclinent. Le gaz de schiste est vu comme l'option du salut.

LES IMPORTATEURS SONT TRANQUILLES

«Dites-moi où est-ce que ça cale?». C'est la phrase la plus pertinente dite en 2012 quand on cherche à esquisser un bilan qui débute, classiquement mais pertinemment, par l'économie. La phrase, un mélange de constat et de désarroi, a été lancée par Abdelmalek Sellal, en direction de patrons algériens. Privés, bien sûr. Ce n'est pas seulement une question de style - la différence entre Sellal et Ouyahia est évidente - mais un doute, enfin, ouvertement exprimé que les bilans roses et globaux sont très relatifs. En 2012, on a eu, une fois de plus, la confirmation que les dépenses faramineuses en Algérie ne créent pas beaucoup de croissance.

Le FMI qui se table en général sur les données officielles chiffre la croissance en 2012 à 2,5%... L'Algérie stagne puisqu'en 2011, la croissance a été pratiquement la même : 2,4%. Où est-ce que ça cale, est donc la bonne question 2012. Les patrons privés ont leurs idées. Ils ciblent en priorité la bureaucratie et les banques publiques qui ne joueraient pas le jeu... Mais dans l'année à ça cale encore, les privés, en général défendus par les médias, ont reçu, une fois n'est pas coutume, une vive réplique des banquiers publics.

Ce n'est pas à cause de nous que «ça cale», a dit Abderrezak Trabelsi, président de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF), en évoquant un «mauvais procès». Chiffres à l'appui, il affirme que le tournant a été pris depuis 2005 et que les crédits au secteur privé sont supérieurs à ceux accordés aux entreprises publiques, avec respectivement 1.982 milliards de dinars et 1.742 milliards jusqu'à fin 2011. 53% sont ainsi destinés au secteur privé.

Au passage, il a expliqué que les demandes de financement des privés ne portent pas le plus souvent pour l'investissement productif... mais pour des opérations commerciales. La boucle est ainsi bouclée. Le privé n'est pas vraiment l'antithèse ou l'alternative au secteur public. La vraie ligne de démarcation est bien entre producteurs et importateurs... Nul ne conteste que l'Algérie ait besoin d'importer. Le problème est qu'il existe une sorte d'hégémonie des importateurs qui œuvrent à maintenir l'Algérie dans ce statut.

Ces importateurs sont, de manière diffuse, au pouvoir. Même l'imposition du Credoc a fini par ne gêner que les producteurs, pas les importateurs. Les chiffres du commerce extérieur l'attestent. Et ce sera le cas tant que les politiques publiques ne créent pas une discrimination positive en faveur des producteurs. A fin 2012, il est encore plus rentable d'importer que de produire. On sait, globalement, où «ça cale» pour l'économie. On sait aussi pourquoi.

Le mystère est que des politiques présumées de «nationalisme économique» entretiennent la situation. On parle beaucoup d'améliorer le «climat des affaires» en pensant aux opérateurs étrangers. En réalité, c'est le climat des affaires pour les producteurs nationaux et les Algériens qui investissent dans la production industrielle qui a besoin d'être amélioré. Encore faut-il oser s'attaquer aux situations de rente qui profitent aux puissants importateurs...

LE VENDEUR A LA SAUVETTE, FACE CACHEE DE L'ICEBERG INFORMEL

Au dernier trimestre de l'année, après l'arrivée de Sellal, les autorités ont engagé une action spectaculaire pour faire dégager les rues des villes envahies par les vendeurs à la sauvette. Dans de nombreux quartiers devenus presque inaccessibles pour leurs habitants, cela a été le soulagement. Mais si les autorités ont marqué des «points» en termes d'image après des années d'attentisme, la plupart des analystes restent dubitatifs.

Le démantèlement des souks sauvages en fin 2012 illustre un retour d'assurance des autorités après le repli qu'elles ont effectué après les émeutes de janvier 2011. On observe d'ailleurs que les opérations de démantèlement des souks informels sont devenues moins soutenues, la priorité étant donnée à la nécessité de trouver des solutions de rechange aux revendeurs informels mis au chômage. Mais surtout, cette nouvelle action n'efface pas la défaite éclatante - et reconnue - du gouvernement en 2011 devant les «gros» de l'informel.

Cette retraite a consisté en un nouveau renoncement - le second en quelques années - à faire appliquer une mesure imposant de recourir aux chèques pour les transactions commerciales supérieures à 500.000 dinars. C'était, à juste titre, la vraie mesure anti-informel, une action autrement plus significative même si elle est moins «visible» que le «dégagement» des petits revendeurs ! La mesure qui devait entrer en vigueur le 1er avril 2011, une date «poissonnière !», a été très officiellement renvoyée aux calendes grecques par un historique Conseil des ministres tenu en février.

En 2012, le gouvernement ne songe même pas à en parler. Il est très improbable qu'il en soit autrement en 2013. Les grossistes et les importateurs sont des acteurs autrement plus puissants et pèsent lourdement sur le circuit de distribution et le pouvoir, où ils ont leurs entrées, ne peut se permettre de l'ignorer.

On fait dégager les rues, c'est toujours bien pour la façade. La lutte contre l'informel, le vrai, le sérieux, le dangereux, attendra. Pas besoin de sortir son chéquier pour savoir «où» est-ce que ça cale, la lutte contre l'informel.

DU DECLIN DES RESERVES D'HYDROCARBURES ET DU MIRAGE DU GAZ DE SCHISTE

Impossible de faire le point de l'économie sans parler d'énergie et de politique énergétique. L'année 2012 sera probablement retenue comme étant celle où les inquiétudes sur la baisse des réserves d'hydrocarbures sont devenues publiques quittant les murmures angoissés des cercles initiés.

Les estimations chiffrées diffèrent entre experts mais il y a bien une entente pour parler de «déclin». Les responsables algériens du secteur de l'énergie ont probablement encouragé, en sous-main, ce débat public car il permet et «justifie» une révision de la loi sur les hydrocarbures destinée à plaire aux investisseurs étrangers et donc à relancer l'exploration de l'amont pétro-gazier algérien.

C'est d'ailleurs la première loi de l'agenda 2013. Les discussions sur le projet de loi du projet modifiant et complétant la loi n°05/07 du 28 avril 2005 relatif aux hydrocarbures reprendront en effet le 8 janvier 2013 et le vote aura lieu le 21 janvier. Le débat, réel et anxiogène, sur le déclin des réserves et donc des recettes, permet aux autorités, sans réel débat, de trancher en faveur de l'exploitation du gaz de schiste. La nouvelle loi sur les hydrocarbures accorde des avantages et des privilèges aux investisseurs dans ce domaine.

Et alors que les opposants à l'exploitation du gaz de schiste tentent, difficilement, d'imposer un débat national, on apprend, par le biais d'une «confiance» de Laurent Fabius à des journalistes français, qu'un accord sera signé prochainement entre Alger et Paris pour permettre des recherches françaises en Algérie dans le domaine de l'exploitation du gaz de schiste.

Un collectif français anti-gaz de schiste n'a pas hésité à faire une comparaison avec les essais nucléaire français de Reggane. « 55 ans après avoir effectué les premiers essais nucléaires dans le Sahara algérien, la France s'apprête à nouveau à tester ses technologies controversées en territoire nord-africain », a estimé le réseau RHONALPIN des associations françaises anti-gaz de schiste.

Le gouvernement algérien n'a encore rien dit sur un tel accord. Il devra faire un effort de transparence sur sa politique en la matière. Et il devra écouter ceux qui ne voient dans la course au gaz de schiste qu'une façon de se leurrer sur la nature du «mal» d'une économie en mal de diversification ; et où la croissance reste entravée par un système devenu, au fil des évolutions de la rente, très réfractaire à l'investissement productif. Encore, une fois, «là», où ça cale !

Salem Ferdi

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	31 Décembre 2012
Titre	"L'Algérie est en voie de retrouver sa base industrielle"		



L'Algérie est en voie de retrouver sa base industrielle, a déclaré dimanche soir à Saida, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal.

Dans une allocution de clôture de la rencontre, qu'il a présidée au siège de la wilaya avec les membres de l'exécutif de la wilaya, élargie à la société civile, M. Sellal a indiqué que l'Algérie est "sur la bonne voie" pour retrouver sa base industrielle et la mettre en œuvre dans son plan économique prometteur, lancé en concrétisation. Le Premier ministre a indiqué que la récupération de l'assiette par l'assainissement du foncier industriel et la revalorisation des potentialités et atouts industriels nationaux, permet de réaliser les objectifs de développement tracés et la relance industrielle en offrant des espaces requis pour concrétiser les investissements.

Il a ajouté que l'Algérie enregistre "un essor" de développement remarquable reconnu par les instances internationales à l'instar du Fond monétaire international (FMI).

"L'Etat est résolu à persévérer dans l'élan de réalisation de grands projets de développement", à mettre en place des investissements colossaux notamment le projet de l'usine de fabrication de voitures Renault d'Oran, l'aciérie de Bellara et d'autres projets dans divers domaines tels le textile et l'énergie, a souligné M. Sellal. Accompagné de plusieurs ministres, Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal a inspecté, dans le cadre d'une visite de travail dans la wilaya de Saida d'une journée, un nombre important de projets à caractère socio-économique.

Support	El Watan	Date	02 Janvier 2013
Titre	Tipasa 600 millions de DA pour la réhabilitation de 4 zones industrielles		

Une enveloppe de plus de 600 millions de dinars a été débloquée par la direction de l'Industrie, de la petite et moyenne entreprise (PME) et de la promotion de l'investissement de la wilaya de Tipasa pour la réhabilitation- de quatre zones industrielles, dont celle de Koléa.



Cette zone, qui s'étend sur une superficie de 34 hectares et qui comporte 151 lots, a bénéficié de 180 millions de dinars pour sa protection contre les inondations et la réhabilitation de son réseau d'assainissement, a indiqué le directeur de wilaya de l'Industrie et de la PME, M. Djelloul Haidihin. La zone d'activité de Gouraya, dont la superficie globale est estimée à six hectares, a bénéficié, quant à elle, d'une enveloppe de 270 millions de dinars, a affirmé le même responsable.

Des enveloppes de 140 millions et 40 millions de dinars ont été allouées respectivement pour les zones d'activité des communes de Hatatba et Sidi Amar, a ajouté M. Haidihin, précisant que les travaux devraient être lancés lors du premier semestre 2013. D'autre part, la direction de l'Industrie et de la PME s'attelle actuellement à la réalisation d'études en vue de la création d'autres zones d'activités à l'extrême ouest de la wilaya, notamment à Damous.

La réalisation de cette zone revêt une "grande importance", a ajouté la même source qui signale que ce projet aura des effets positifs sur le développement économique de toute la région ouest de la wilaya, mitoyenne de la commune de Ténès, dans la wilaya de Chlef, qui devrait enregistrer, elle aussi, de grands projets de réalisation d'importantes infrastructures de base, dont des ports et des axes autoroutiers.

Outre ces quatre zones, la wilaya de Tipasa compte également des zones d'activités implantées à Tipasa, Bou Ismail, Hadjout, Khemisti, Fouka et Bourkika, renfermant 12.000 PME.

Support	L'Expression	Date	02 Janvier 2013
Titre	Le monde à l'horizon 2030 Que deviendra l'Algérie dans 20 ans?		

2013 s'est à peine installée que des prévisions sur l'Etat de l'économie mondiale d'ici 2030 mettent en exergue les priorités auxquelles seront confrontées les populations de la planète.

L'eau et la satisfaction en besoins alimentaires de sa population sont deux défis majeurs auxquels est constamment confrontée l'Algérie. Dans moins de 20 ans, ces préoccupations seront plus exacerbées. «La demande en nourriture et en eau va croître de près de 40% au cours des 17 prochaines années», indique un rapport publié tous les quatre ans depuis 1997, par le Conseil américain du renseignement (National Intelligence Council, NIC).

Le gouvernement actuel doit s'y préparer dès maintenant. Il est urgent qu'il mette en œuvre une stratégie pour y faire face. Les «déficits» sont identifiés. L'un des points noirs de l'économie algérienne de ces dernières années a résidé dans l'existence de certaines crises cycliques à l'instar de celle de la pomme de terre, du lait, celle récurrente des médicaments ou celle de l'alimentation en eau potable qui s'est certes notablement améliorée, mais demeure malgré tout extrêmement sensible dans certaines régions du pays.

Des produits de première nécessité fortement consommés indispensables à la préservation de la santé publique des Algériens. Quel est l'état des lieux de la maison Algérie avant ce «rendez-vous» crucial? L'économie nationale repose sur ses exportations en hydrocarbures qui représentent plus de 97% de ses recettes en devises engrangées grâce essentiellement à des niveaux de prix du baril de pétrole élevés. Une bonne partie est engloutie par les importations dont la facture a dépassé les 46 milliards de dollars en 2011.

Ces confortables revenus financiers pallient aussi la maigre production agricole qui est encore loin de satisfaire la demande d'une population en constante croissance. L'Algérie compte près de 36 millions d'habitants selon le dernier recensement. Elle est encore loin d'atteindre son autosuffisance alimentaire. Le recours à des importations massives a fait exploser la facture de ses besoins alimentaires en 2011. Elle a frôlé les 10 milliards de dollars.

«Les importations de l'Algérie en produits alimentaires ont connu la plus forte hausse, soit plus de 61,03%, passant de 6,05 milliards de dollars en 2010 à plus de 9,75 milliards l'année dernière», indiquaient les chiffres du Cnis, Centre national de l'informatique et des statistiques. Aucun produit de première nécessité ou de base n'a été épargné.

«A l'exception des viandes qui ont connu une baisse de 4,5% pour un montant de 161 millions, tous les autres groupes ont connu des augmentations relativement importantes, dont notamment celui des céréales, semoule et farine avec plus de 102,6%, passant de 1,98 million de dollars en 2010 à 4,03 millions de dollars l'année précédente», avait précisé le même document.

Si cette tendance n'est pas inversée cela risque d'être compliqué pour l'Algérie qui ne doit compter que sur des cours de l'or noir très élevés. «Nous n'allons pas forcément vers un monde de pénuries, mais les dirigeants devront prendre des mesures pour éviter cette situation», a prévenu le président du NIC, Christopher Kojm.

Ce conseil sonne comme une mise en garde pour l'Algérie. En plus de la mise en œuvre d'une économie productive hors du secteur des hydrocarbures, elle doit aussi mettre fin au secteur de l'informel, contrôler et réguler les marchés des céréales, du sucre, du café, de l'huile, des médicaments... des fruits et légumes qui lorsqu'ils ne sont pas parasités par des pénuries organisées, subissent la loi des spéculateurs. 2030 s'annonce comme une année bénie pour ces derniers.

Les Algériens pourraient en faire les frais. «La gestion des ressources cruciales doit devenir plus efficace... la poursuite de nouvelles technologies et de meilleurs mécanismes de gouvernance pourrait également atténuer les défis liés aux ressources afin d'éviter les pires résultats possibles», préviennent les analystes.

Les rédacteurs de ce document prévoient cependant «un approvisionnement stable des produits agricoles pour assurer les besoins en sécurité alimentaire mondiale», mais préviennent contre un certain nombre de facteurs tels que les changements climatiques ou la mauvaise gestion des ressources qui pourraient saper cet approvisionnement.

«Un tel scénario créerait des pénuries graves qui pourraient avoir des répercussions géopolitiques, sociales, et économiques...» avertissent les experts qui se sont penchés sur l'état de l'économie mondiale en 2030...

L'Algérie est alertée.

Mohamed TOUATI

Support	Le Soir d'Algérie	Date	02 Janvier 2013
Titre	ANEM à Oran 10 300 jeunes ont trouvé un travail en 2012		

Selon la Direction de l'emploi de la wilaya d'Oran, 2012 a été une année où un total de 10 300 jeunes chômeurs ont été insérés dans le cadre des différents dispositifs d'emploi.

Ces nouvelles recrues ont été réparties comme suit : 30% dans le secteur administratif, 45% dans le secteur économique, et seulement 25% dans le secteur privé. Sur ces 10 300 nouvelles recrues, 3 665 sont de jeunes universitaires.

Selon la formule du Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP), ces jeunes diplômés touchent un salaire d'à peine 15 000 DA, qui est le plus souvent «complété» par les entreprises qui les ont recrutés.

Pour ce qui concerne les jeunes chômeurs, titulaires seulement du diplôme de baccalauréat, selon la formule Contrat d'insertion des diplômés (CID), ils sont 6 012 à avoir bénéficié, pendant l'année 2012, d'un nouvel emploi. S'agissant en revanche des jeunes chômeurs, dont le niveau d'études ne dépasse pas la 3e année secondaire, ils sont seulement 593 à avoir trouvé un emploi, grâce à la formule Contrat d'insertion professionnelle (CIP).

Des chiffres que les chômeurs souhaitent voir doubler si ce n'est tripler en 2013, car la demande d'un poste de travail est chaque année de plus en plus nombreuse.

A. B

Support	El Watan	Date	30 Décembre 2012
Titre	Démocratisation et modernisation d'Internet en Algérie Le récurrent «débit» du gouvernement		

L'Exécutif vient mettre «l'eau à la bouche» de tous ceux qui, professionnels et utilisateurs, attendent désespérément une amélioration des services internet.

Le marché de l'internet a besoin d'être libéralisé. Celui de la téléphonie mobile manque d'un second souffle susceptible de faire durer sa dynamique de croissance. Algérie Télécom, qui garde jusqu'ici son monopole sur le marché de l'internet en Algérie, verra sous peu son terrain de chasse ouvert à d'autres concurrents venant de la sphère privée. Serait-ce le cas ici de permettre la démocratisation tant attendue de l'usage d'internet ? La question est entière.

Le Conseil des ministres qui s'est réuni mercredi dernier s'est intéressé au secteur de la poste et des technologies de l'information et de communication qui, il est utile de le reconnaître, stagne depuis plusieurs années déjà dans une offre datant de l'ère de la pierre taillée. Le monopole n'existera plus. Il rompt l'égalité des chances entre opérateurs et inhibe l'expression de concurrence. De nouvelles lois seront introduites sous peu à même de consacrer, dans les faits, la démocratisation de l'accès aux services de la poste et des TIC.

En attendant les textes d'application et la codification juridique, les nouvelles dispositions décidées la semaine dernière en Conseil des ministres ouvrent la voie à l'arrivée sur le marché de nouveaux fournisseurs d'accès à internet.

Le réseau filaire, auquel d'énormes investissements ont été consacrés, restera une propriété d'Algérie Télécom. Il est question désormais d'ouvrir ce réseau aux ISP (fournisseurs d'accès à internet). Les nouvelles dispositions devraient donner naissance à une nouvelle loi qui consacre la portabilité du numéro (possibilité de changer d'opérateur sans changer de numéro) et la mutualisation de la fibre optique par le biais d'un nouvel opérateur.

En clair, les ménages, tout comme les corporates, auront désormais le choix entre plusieurs fournisseurs de services d'accès à internet. Cette mesure touchera les consommateurs raccordés au réseau filaire d'Algérie Télécom, en attendant d'autres nouvelles formules d'accès à internet sans fil et à la 3G+.

Younès Grar, expert en TIC, estime que la nouvelle loi qu'entend cuisiner le gouvernement «vient à point nommé pour rattraper les insuffisances constatées dans celle de l'an 2000 où beaucoup de zones d'ombre sont à relever, notamment pour ce qui est des prérogatives des institutions intervenant dans le domaine des TIC (ministère, ARPT, agences et autres)». Cependant, cet expert, contacté par nos soins, refuse l'idée de parler d'une quelconque «révolution» car «beaucoup reste à faire concrètement sur le terrain».

En d'autres termes, l'Exécutif devra encore batailler, loin des classes de la théorie, pour défendre la sincérité de sa démarche de démocratiser l'accès à internet et aux services des TIC.

Pour l'heure, l'opérateur historique demeure seul sur la piste avec 1,2 million d'abonnés à l'ADSL, un chiffre insignifiant et très loin du potentiel du marché. S'il est vrai que l'Exécutif vient, sur le plan théorique, enjamber un fossé à travers ces nouvelles dispositions, la démocratisation de l'accès à internet n'est plus un service, mais un besoin vital pour les populations et un baromètre de développement.

Signe alarmant du sous-développement du pays en matière d'accès à internet, le pays arrive au 103e rang mondial sur un classement de 152 pays en matière d'évolution des TIC, à en croire une étude réalisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT). Les critères de ce classement sont l'accès, les usages des TIC et les compétences. La réforme annoncée fait suite à ce scandaleux retard du pays en matière d'accès aux services des TIC.

Un retard scandaleux

«Il faudrait veiller à appliquer les nouvelles dispositions de cette loi pour qu'elle ne devienne pas un simple document, comme cela a été le cas pour le projet e-Algérie. Les bonnes intentions ne suffisent pas si, concrètement, il n'y a pas de suivi sur le terrain. Comment traduire toutes les nouvelles dispositions en actions concrètes ? Telle est la principale préoccupation», estime encore Younès Gar.

Rien de surprenant encore, dans le fond de l'action gouvernementale, puisque le projet ne sert qu'à rattraper un énorme retard dans lequel se sont embourbées les populations. La levée du monopole qu'exerce Algérie Télécom sur le secteur est une demi-réponse. Pour cet expert, l'action de démonopolisation est devenue même une nécessité. «Algérie Télécom voulait tout faire seule, mais avec le temps, il a été prouvé que c'est une méthode qui a ses limites.

Il est temps aujourd'hui qu'Algérie Télécom se concentre sur sa mission principale, à savoir le déploiement des infrastructures. Tout ce qui est prestations doit revenir au privé comme cela se fait ailleurs dans d'autres pays», croit-il, convaincu que l'apport du privé dans l'œuvre de démocratisation de l'accès à internet et aux services des TIC serait important.

Les experts estiment aussi que l'arrivée en Algérie de la téléphonie mobile 3G devrait également donner un large coup d'accélérateur à la disponibilité et à l'usage de l'internet, en particulier en ce qui concerne les taux de pénétration de la téléphonie mobile qui sont nettement supérieurs aux taux d'installation de la téléphonie fixe. La 3G est un autre potentiel de croissance.

Le gouvernement s'empêtrait dans un feuilleton à l'égyptienne qui consistait à conditionner le lancement de la 3G par la résolution du conflit avec VimpelCom sur le rachat de Djezzy. Le lien est bizarre, d'autant plus que les responsables de Djezzy s'efforçaient à faire valider, depuis quelques jours, les thèses selon lesquelles la page du différend est tournée par la création d'Optimum Télécom Algérie, détenue à 51% par des Algériens. Il est d'autant plus bizarre que cet épisode kafkaïen puisse retarder l'évolution de tout un pays dans le domaine des TIC.

Si cette réforme initiée par l'Exécutif venait à se concrétiser, il est ainsi prévu automatiquement un contrecoup sur le marché à même de faire baisser les prix des abonnements à internet, ce qui constituera un bénéfice considérable pour le consommateur.

D'après une récente étude du cabinet britannique d'intelligence économique Oxford Business Group, l'Algérie se positionne au septième rang des pays arabes en termes de prix des services dans le domaine des TIC, y compris les services de téléphonie fixe et les services d'accès à internet, et au 71e rang mondial.

D'après les données de l'UIT, le panier global des prix des TIC en Algérie, soit le montant total des dépenses en TIC en pourcentage du revenu moyen par habitant, a diminué entre 2008 et 2010, passant de 3,5 à 3% du revenu annuel.

Pourtant, la demande de services d'accès à internet est particulièrement soutenue dans la population ; en 2010, le taux de pénétration global de l'internet s'élevait à 12,5%, mais 2,5% seulement de la population était abonnée à l'internet à large bande.

Le défi de rattraper ce retard est pharaonique. Le gouvernement a promis de mettre sur pied un observatoire, dans le cadre de cette nouvelle loi, à même de mener à bien son projet. A la condition que cet observatoire ne devienne une nouvelle agence ou une administration qui consomme des budgets.

Ali Titouche

Support	El Watan	Date	30 Décembre 2012
Titre	Abderrafiq Khenifsa. Directeur de publication de ITmag «L'ouverture est fondamentale pour créer une économie numérique»		

Abderrafiq Khenifsa est informaticien et journaliste. Il gère, depuis une dizaine d'années, une publication spécialisée dans le traitement de l'information en rapport avec les technologies de l'information et de la communication. Il nous livre, dans cet entretien, son avis sur quelques questions qui font l'actualité dans le secteur des TIC en Algérie.

- Le Conseil des ministres vient d'adopter une nouvelle loi sur les TIC que le ministre, M. Benhamadi, qualifie de «révolutionnaire». Le projet de loi en question introduit de nouvelles dispositions qui devraient justement prendre en charge les questions occultées par l'actuelle loi en vigueur, telles que le dégroupage, la portabilité des numéros de téléphone, la généralisation de l'accès à internet haut débit.... ***Pensez-vous que le secteur des TIC va opérer sa mue avec cette loi ?***

Tout d'abord, c'est un projet de loi qui doit être soumis au vote de l'Assemblée nationale. Il va de soi que cette nouvelle loi introduit de très bonnes choses pour les consommateurs et les opérateurs. Cela va certainement booster le secteur des télécoms, mais qu'en sera-t-il du contenu ? Car le contenu est l'oxygène des réseaux. Bien sûr que la modernisation des télécoms est devenue impérative et que le monde est passé de la voix vers la data.

Et Télécom 2.0 (la nouvelle loi) va permettre de mieux appréhender cela. Le fait qu'elle prenne en charge le dégroupage est déjà un élément important pour l'avenir des télécoms car cela va permettre l'introduction de nouveaux opérateurs, mais aussi de donner du sens aux ISP. Qualifier cela de mue, je ne le pense pas. Il s'agit plutôt d'un changement dans la perception de l'entreprise. Télécom 2.0 reconnaît qu'il y a d'autres entreprises qu'Algérie Télécom, et c'est cela l'ouverture.

C'est fondamental si l'on veut créer une économie numérique. Maintenant, il faut voir en profondeur les aspects réglementaires, sans oublier de préciser les règles de création d'entreprises. L'autre aspect, et non des moindres, est le contenu, car l'usage de la data fait pression sur les opérateurs qui doivent s'adapter ou mourir.

- Quel sera, selon vous, l'avenir d'Algérie Télécom avec la levée du monopole qu'elle exerce sur l'internet, l'ouverture de son réseau et l'entrée des fournisseurs sur le marché ?

Aujourd'hui, Algérie Télécom est en situation de monopole de fait. Son avenir est lié à sa faculté de mieux se redéployer. Ses atouts résident dans son infrastructure qui irrigue l'ensemble de notre pays. La poursuite de son développement lui impose d'anticiper les évolutions du marché. D'un autre côté, il n'y a en Algérie que 3 ISP qui travaillent réellement. L'entrée du dégroupage va certainement faire croître ce nombre. Il faut des relais de croissance. Avec 3,2 millions de lignes fixes sur 7 millions de foyers, ce marché reste modeste devant les 34 millions d'utilisateurs de la téléphonie mobile.

- Il est également prévu la création d'un observatoire des TIC. Quel devrait être son rôle, selon vous ?

Tout d'abord, il faut définir ce qu'est un observatoire des TIC. C'est un organisme qui localise, quantifie, qualifie et analyse les initiatives et dispositifs développant les TIC sur un territoire, dans l'objectif de fournir à ce territoire et aux citoyens des éléments d'évaluation de l'impact des politiques en la matière.

Alors, si c'est cela qu'on veut créer, il en faut un, bien entendu, pour qu'on puisse faire au moins un rapport par semestre sur le développement des TIC en Algérie. Cette démarche vise aussi à animer la communauté des acteurs politiques, associatifs, académiques, économiques, qui s'intéressent à l'évolution de la société de l'information.

Par contre, je pense qu'il faudrait plusieurs observatoires : un pour les TIC mais aussi pour le digital, et enfin pour l'économie numérique qui est l'élément créateur d'emplois et d'entreprises. Et c'est de cet observatoire que doivent sortir les questionnements sur la société et son devenir, à partir des connaissances et des analyses engrangées, sans oublier la veille technologique. Enfin, pour mieux voir, je vous donne quelques chiffres. Les TIC sont un secteur ignoré et marginalisé en Algérie.

Il ne représente que 4% du produit intérieur brut (PIB), ce qui place l'Algérie loin de la moyenne mondiale qui est de 7% du PIB, selon un dernier rapport de la CnuCED.

Lyès Mechti

Support	APS	Date	30 Décembre 2012
Titre	Mettre en œuvre une stratégie de communication pour la promotion du tourisme		

La mise en œuvre d'une stratégie de communication pour faire connaître davantage les potentialités touristiques et naturelles des zones touristiques de la wilaya de Bechar, a été soulignée lors des journées de promotion du tourisme organisées dimanche à Beni-Abbes.

Professionnels, opérateurs touristiques locaux et nationaux ont également recommandé le renforcement et la valorisation des activités des offices locaux du tourisme pour en faire de véritables centres de vulgarisation et de promotion des produits touristiques et de l'artisanat traditionnel de la région.

Pour les participants le "succès que connaît actuellement la destination Saoura auprès des touristes nationaux doit être accompagné de la mise en place d'une structure locale de marketing et de communication pour le confortement de cet acquis". Ils ont insisté aussi sur la nécessité d'investir dans le domaine des TIC, pour rendre "accessible les mesures incitatives et d'encouragement à l'investissement dans le secteur préconisés par l'état".

Ils ont en outre mis l'accent sur l'importance à donner au renforcement des moyens humains et logistiques des offices communaux de tourisme existants pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'animateurs touristiques, et également la création de structures similaires à travers l'ensemble des communes de la wilaya dépourvus de ce type de structures.

Le renforcement des capacités de promotion touristique dans la wilaya doit être basé sur un véritable partenariat entre les secteurs publics et privé national, ce qui permettra au secteur du tourisme de contribuer au développement économique et social de plusieurs zones et localités de la wilaya de Bechar "dont la vocation touristique n'est plus à démontrer", a-t-on souligné.

Les journées de promotion du secteur du tourisme de la région de Béni-Abbes, initiées par la direction de l'hôtel "Rym", relevant de l'entreprise de gestion touristique de l'ouest (EGTO), qui prendront fin mardi prochain, ont été marquées par une forte participation des professionnels et opérateurs locaux et nationaux, notamment des agences de voyages et de tourisme nationaux et d'associations locales versées dans les activités touristiques et de protection du patrimoine.

Support	El Watan	Date	31 Décembre 2012
Titre	Faut départ pour la 3G		

Si, a priori, l'année 2012 aurait dû être celle de la téléphonie mobile de troisième génération 3G, il n'en a finalement rien été. Après moult tergiversations, le projet devra attendre le premier trimestre 2013.

Désormais, le gouvernement fait du lancement de la 3G un «objectif majeur à atteindre» dans le cadre du plan d'actions du gouvernement Sellal. Pourtant, l'appel d'offres pour l'exploitation des licences 3G a été lancé, pour la première fois, sous l'égide de son prédécesseur Ahmed Ouyahia, en septembre 2011.

Il a par la suite été suspendu, puis reporté plusieurs fois sur fond du contentieux entre le gouvernement et les propriétaires d'Orascom Telecom, pour le rachat de Djezzy. Le ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la communication, Moussa Benhamadi, avait expliqué que le gouvernement retardait le lancement «par souci d'équité» entre les 3 opérateurs de téléphonie mobile.

En septembre dernier, le ministère annonçait la relance du processus. Trois options semblaient avoir été retenues, selon l'APS : soit la vente aux enchères de la licence au plus offrant des trois opérateurs activant en Algérie, soit la cession d'une licence pour chaque opérateur à des prix symboliques, mais avec une taxation sur leur chiffre d'affaires entre 3% et 4%, soit, enfin, l'attribution à chaque opérateur désireux de l'acquérir, mais au prix du marché.

Safia Berkouk

Support	El Moudjahid	Date	02 Janvier 2013
Titre	Passeport biométrique Début d'émission à partir du 15 janvier 2013 dans neuf consulats pilotes		

Les passeports biométriques au profit des ressortissants algériens établis à l'étranger, seront émis à partir du 15 janvier 2013 dans neuf consulats pilotes, a réaffirmé lundi, à Alger, le secrétaire d'Etat chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Belkacem Sahli.



«**N**ous allons lancer officiellement la production des passeports biométriques pour nos ressortissants dans neuf postes consulaires», a indiqué M. Sahli lors d'une visite effectuée à la Direction des titres et documents sécurisés (DTDS), pour s'enquérir du processus d'établissement des passeports biométriques au profit des membres de la communauté nationale à l'étranger.

Cette première étape concerne neuf consulats pilotes, «dont sept en France, un à Tunis et un à Montréal (Canada), ce qui représente plus de 50 % de la communauté nationale établie à l'étranger», a-t-il précisé, ajoutant que «cette opération devrait s'élargir au reste des consulats algériens à travers le monde. Il s'agit d'une première étape expérimentale qui devrait se généraliser pour le reste des postes consulaires à partir de février 2013», a-t-il dit.

M. Sahli a indiqué, en outre, que «toutes les conditions» sont réunies pour la réussite de cette opération. «Nous pouvons dire, après avoir visité ce centre, que toutes les conditions techniques sont réunies pour la réussite de cette opération, et en ce qui concerne les conditions procédurales, nous avons donné des instructions aux chefs de centres consulaires pour alléger les procédures et améliorer les conditions d'accueil de nos ressortissants».

Il a, par ailleurs, exprimé sa satisfaction du déroulement des opérations de confection des passeports biométriques au niveau de la DTDS, réalisée par des compétences algériennes, en saluant notamment la maîtrise techniques des jeunes ingénieurs algériens qui accomplissent cette fonction.

Support	El Watan	Date	03 Janvier 2013
Titre	Azouaou Mehmel. PDG d'Algérie Télécom «Le haut débit doit devenir une obligation»		

Le Conseil des ministres vient d'approuver un projet de loi consacrant la démocratisation de l'accès aux services de la poste, des télécommunications et des nouvelles technologies. Avez-vous connaissance du contenu de ce texte ? Cela signifie-t-il que le monopole d'Algérie Télécom va disparaître ?

Nous attendons de prendre connaissance du contenu du nouveau texte approuvé par le Conseil des ministres pour nous prononcer. Pour ce qui est du monopole, je ne sais pas si nous pouvons encore le nommer ainsi en présence de fournisseurs d'accès privés qui offrent des services internet sans fil depuis quelques années. C'est vrai que pour le segment ADSL, nous sommes aujourd'hui la seule entreprise sur le marché après l'arrêt de l'opérateur Eepad.

Le service ADSL utilise la boucle locale qui est, pour une grande partie, inadaptée car conçue et déployée initialement pour offrir de la voix uniquement. Algérie Télécom s'est engagée à mettre à niveau cette couche de réseaux par la suppression des câbles de transport et l'assainissement de la partie distribution. Ce sont des actions qui nécessitent de lourds investissements, qui n'attirent pas les opérateurs alternatifs.

Pour preuve, l'expérience d'ouverture à la concurrence du segment fixe n'a pas abouti. Pour ce qui est de l'ouverture annoncée pour l'ADSL comme du lancement de la 3G, nous nous y préparons, même si la 3G ne concerne que les opérateurs mobiles, bien qu'elle ne manquera pas d'entrer en concurrence avec nos offres internet.

Cela souligné, il convient de signaler qu'Algérie Télécom est partie prenante de ce redéploiement puisqu'il est question de l'obtention d'une autorisation d'exploiter le haut débit sans fil de type LTE, qui se rapproche de la 4G en mode fixe. Donc c'est à nous de nous adapter pour déployer un réseau de type LTE qui offre pour le fixe des débits plus importants que ceux proposés par la 3G pour le mobile.

-Que fait Algérie Télécom pour être prête au moment du lancement de la 4G ?

Nous sommes en train de nous préparer, de mettre en forme nos cahiers des charges en vue du lancement des appels d'offres. Une filiale d'Algérie Télécom s'occupera de la partie déploiement et exploitation technique de l'infrastructure. Nous mettrons tout en œuvre pour déployer ce nouveau service dès que les pouvoirs publics annonceront les échéances de sa mise en route effective.

-Comment va se traduire, selon vous, le dégroupage annoncé ? Les opérateurs vont-ils être obligés de consentir des investissements ?

Nous ne sommes pas au fait du contenu de toutes les dispositions du nouveau texte de loi, mais en principe, la notion de dégroupage dans les réseaux filaires suppose une connexion physique et, dans ce domaine, l'usage et les règles économiques ne plaident pas pour que chaque opérateur déploie son propre réseau vers tous les abonnés.

C'est anti-économique. Il y a un réseau d'accès disponible dans le dégroupage et il faut voir comment donner la possibilité aux autres opérateurs d'offrir les mêmes services.

Maintenant, il s'agit de savoir où va intervenir l'opérateur alternatif. Sera-t-il un fournisseur de contenus uniquement ou un fournisseur de services et d'accès ? En tout état de cause, nous ne pouvons pas être contre l'ouverture. Il ne faudrait pas que la situation de monopole laisse le client à la merci d'un seul opérateur, même si c'est Algérie Télécom.

Je suis contre la situation actuelle et il faudrait que les choses s'améliorent. Nous sommes en train de faire notre possible pour améliorer les choses et si, demain, il y a des concurrents sur le marché, eh bien tant mieux.

-Vous êtes donc clairement pour la concurrence dans votre segment...

Je me mets à la place du client, je fais tout pour que l'entreprise que je dirige soit efficace et efficiente. Le monopole ne doit plus être imposé de fait. S'il doit se faire, ce sera par le biais de la concurrence et c'est le client satisfait de nos services qui nous donnera ce rôle. Il faudrait qu'Algérie Télécom s'adapte, qu'elle change et devienne un opérateur commercial qui mette en avant d'abord la satisfaction du client, qu'elle soit à son écoute et travaille à sa satisfaction avant toute autre considération.

Il y a, à Algérie Télécom, des insuffisances dues à l'accumulation de beaucoup de facteurs. Pour autant, nous nous efforçons de corriger cela progressivement. Nous sommes en train de tout faire pour être à l'écoute des clients et pour améliorer la qualité de service.

-Justement, qu'est-ce qui est fait dans ce domaine pour changer les choses et donner à Algérie Télécom une vraie dimension d'entreprise commerciale ?

Nous avons accusé un retard dans le domaine des infrastructures. Nous n'avons pas investi comme devrait le faire une entreprise de télécommunications. Aujourd'hui, nous assurons le service ADSL mais sur un réseau déployé en grande partie dans les années 1980 et 1990, un réseau initialement destiné à la seule téléphonie. Nous avons un réseau obsolète qu'il faudra changer à un moment où l'architecture elle-même est dépassée.

Nous avons vu ce qui s'est passé à la Grande-Poste avec l'incendie qui s'est déclaré dans la galerie souterraine... Ce sont des risques inhérents au fait d'avoir un central téléphonique qui concentre tous les supports. C'est pour cette raison que nous voulons déployer une architecture qui ne concentre plus les fonctions du réseau au même endroit. Nous voulons nous rapprocher du client pour lui offrir une meilleure qualité de service.

Une fois que nous aurons une bonne infrastructure, avec une offre de service de qualité, il nous faudra opter pour une nouvelle approche commerciale, seule en mesure de faire disparaître les réflexes inhibiteurs hérités du statut administratif d'antan.

-Après l'incendie de la Grande-Poste, le second après celui de 2007, quels changements sont en vue pour désencombrer ce site qui est arrivé à saturation ?

Nous avons déjà construit des petits centraux là où c'était possible, mais pour Alger-Centre, tout reste concentré à la Grande-Poste.

C'est un quartier dense sur le plan résidentiel et corporate. Après le premier incident de 2007, une réflexion a été lancée pour éviter ce genre d'incident et réduire la convergence de tous les supports télécoms vers ce site. La décision a été prise de lancer, en 2010, des opérations d'acquisition d'équipements. Nous les réceptionnons depuis 2011.

Ce qui nous a permis, à Alger, de lancer progressivement la modernisation des centraux téléphoniques. Cependant, la rareté des sites pour l'installation des équipements a ralenti considérablement la progression du processus. Surtout que nous avons opté pour une technologie de proximité, à même de proposer des services de qualité et de réduire drastiquement les câbles et les supports en cuivre qui convergent tous vers un site particulièrement centralisé.

-Quels sont les sites choisis pour les nouveaux centraux ?

Alors que les travaux de la Grande-Poste ont été déjà entamés pour être achevés à la mi-janvier, ceux prévus sur les hauteurs de la rue Didouche Mourad et de la place Audin commenceront incessamment. Des sites ont été débloqués notamment après le dernier incident survenu à la Grande-Poste et on a commencé, avec l'aide des autorités locales et de la wilaya, à installer les nouveaux équipements. On équipera incessamment un site sur les hauteurs de Didouche Mourad et un autre place Audin pour réduire la charge sur la Grande-Poste.

Il y aura des équipements beaucoup plus légers en termes d'occupation d'espace, d'encombrement et de consommation d'énergie et en termes de supports et de câbles qui seront moins lourds et moins denses. En plus du central de la Grande-Poste, d'autres centraux, à Alger, doivent être remplacés progressivement comme ceux de Kouba, d'El Biar, de Bab El Oued, de Bir Mourad Raïs, de Hydra, soit tous les grands centraux téléphoniques d'Alger.

-Quelles sont les échéances de cette phase d'urgence ?

Les travaux pour le site se trouvant sur les hauteurs de Didouche Mourad vont commencer incessamment ainsi que pour celui de la place Audin. En tout état de cause, cette première phase s'achèvera à la fin du premier trimestre 2013. Nous allons installer environ 94 équipements. Nous allons tout mettre en place durant les trois mois à venir. Nous avons pour cela les équipements nécessaires. L'action de modernisation va ensuite se poursuivre et s'étaler sur l'année 2013- 2014 à l'échelle nationale pour remplacer tous les centraux et revoir les réseaux de distribution.

-La densification de la fibre optique est un autre volet important qui pourrait donner de l'élan à Algérie Télécom. Qu'est-ce qui est fait dans ce domaine ? Disposez-vous des budgets nécessaires ?

Nous comptons effectivement densifier la fibre optique. Il y a des segments que nous allons réaliser sur fonds propres, mais pour d'autres, nous avons besoin de financements publics et d'aides, surtout qu'actuellement nous sommes en train d'offrir le service universel sans contrepartie car il y a des régions enclavées où nous offrons des services de base, sans rentabilité aucune. Les nouveaux centraux permettront d'utiliser la fibre optique en supprimant les gros câbles et en utilisant de nouvelles technologies qui nous permettront de faire arriver la fibre optique au plus près des abonnés. Il y a par ailleurs des clients pour lesquels nous allons déployer de la fibre optique à domicile.

Des projets sont en cours pour certains quartiers, telles la cité des Bananiers à Alger, une cité à Médéa et une autre à Hadjout, dans la wilaya de Tipasa.

A terme, notre vision est que chaque habitation, chaque local à usage professionnel ou administratif doit comporter une connexion au même titre qu'une prise électrique ou un robinet d'eau ou de gaz. Le haut débit doit devenir une obligation, on ne peut plus attendre qu'un client vienne demander une connexion pour installer les câblages.

L'infrastructure doit être réalisée en amont. Il y a même un projet de texte pour pré câbler les nouvelles constructions. Nous verrons avec les promoteurs comment inclure un câblage internet préalable, au même titre que le câblage électrique. Ceci facilitera le travail d'Algérie Télécom pour offrir le service haut débit.

-Pour donner à Algérie Télécom une dimension commerciale, un plan de formation du personnel est-il envisagé ?

Nous y travaillons déjà depuis longtemps. Il y a un plan de formation en interne, mais aussi en externe, qui touchera tout le personnel de l'entreprise, de l'encadrement jusqu'au dernier des agents. Notre objectif est de faire comprendre aujourd'hui à toute la ressource humaine d'Algérie Télécom qu'elle travaille pour une entreprise qui a un caractère commercial.

Avant d'être un opérateur de réseau ou autre, nous devons être performants sur le plan commercial parce que nous avons affaire à des clients, pas à de simples usagers. Il faut que tous les travailleurs d'Algérie Télécom intègrent ces notions et les appliquent. Nous y veillerons.

Pour être à l'écoute des clients et répondre à leurs attentes, nous mettrons tout en œuvre. Je me place personnellement du côté du client avant d'être du côté d'Algérie Télécom. Pour répondre aux attentes exprimées par la clientèle, nous avons par exemple mis en ligne un espace clients, une sorte de registre de doléances en ligne ; il y a un suivi au niveau de la direction générale mais aussi au niveau national.

Personnellement, je me charge des cas les plus injustes. J'ai eu à intervenir en répondant à des courriers de clients mécontents et je compte prendre des sanctions lorsque les fautes du personnel, quel que soit leur grade, sont avérées.

Pour la satisfaction de la clientèle, les centres d'appel fonctionnent 7 jours sur 7 jusqu'à minuit ; le 12 dédié aux dérangements leur est raccordé alors que l'abonné peut s'acquitter de ses redevances téléphoniques et ADSL auprès des bureaux de poste de Ben Aknoun, Hassiba Ben Bouali, Draria, Bab Ezzouar et Birtouta. Ceci à titre expérimental, avant que cette option ne soit généralisée à l'échelle nationale.

Zhor Hadjam

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	30 Décembre 2012
Titre	Sensibilisation des jeunes promoteurs sur des activités délaissées L'ANSEJ veut booster les créneaux de l'agriculture, l'hydraulique et le BTPH...		

Une vaste campagne de sensibilisation sur le programme d'accompagnement des porteurs de projets vient d'être lancée par l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) à travers les 26 communes que compte Oran. Une opération d'information qui, selon les initiateurs, va faire connaître les différentes activités ciblées et vulgariser les avantages offerts ainsi que les conditions exigées pour bénéficier des crédits.

L'objectif sera d'orienter les jeunes porteurs de projets vers des activités jusque-là délaissées. En effet, de nombreux jeunes ignorent la liste détaillée des projets et choisissent le plus souvent le transport. Certains secteurs d'activités, à l'exemple de l'agriculture, de l'hydraulique et même du BTPH, sont malheureusement «boudés».

Le constat élaboré par l'agence sur la base des statistiques du premier trimestre fait ressortir une nette orientation des jeunes vers les services, le transport et l'industrie d'où la nécessité d'instaurer de nouveaux mécanismes pour orienter ces jeunes vers d'autres métiers trop demandés et pour lesquels des mesures ont été prises.

Il s'agit principalement des métiers de plomberie, de maçonnerie et d'électricité, des métiers d'avenir puisque l'Etat a mis en place le véhicule-atelier, un prêt non rémunéré de 500.000 DA pour l'acquisition de cet équipement pour toute activité de plomberie, d'électricité, climatisation, de peinture, entre autres.

L'ANSEJ avait consacré l'année 2012 au suivi et à l'accompagnement des porteurs de projets. Le jeune demandeur de crédit est pris en charge depuis le dépôt du dossier jusqu'à la phase finale qui est le démarrage de l'activité. Une nouvelle formule d'encouragement que les initiateurs ont adoptée afin de venir en aide aux porteurs de projets et à développer les différentes activités ciblées.

Des formations ont été dans ce cadre assurées au profit de ces jeunes en matière de gestion des entreprises, un concept que l'agence veut vulgariser à travers des cycles de perfectionnement qui seront donnés dans ce cadre. Le but assigné d'une telle action, selon des sources proches du dossier, est de faire bénéficier ces porteurs de projets de tous les aspects techniques édictés par la réglementation, maîtriser l'environnement dans lequel il exerce et surtout concrétiser son objectif.

En optant ainsi pour la nécessité de suivre ces projets sur le terrain, une commission représentée de représentants de l'ANSEJ, ceux des banques, des membres du fonds de garantie et des juristes a été installée pour vérifier si les projets financés ont été concrétisés sur le terrain.

Outre cette commission, l'Etat a instauré une nouvelle formule de protection qui exige que seulement 30% du montant du crédit sont octroyés au porteur de projet pour l'acquisition de son matériel.

En contrepartie, le fournisseur doit délivrer une attestation justifiant l'existence de cet équipement laquelle sera remise à l'ANSEJ.

Le reste du montant, soit les 70% du crédit, sera débloqué une fois que la commission, composée de représentants de l'ANSEJ plus un huissier de justice, aura vérifié sur place le matériel réceptionné par le jeune et s'assurer par la même de sa qualité et de sa validité.

K. Assia

Support	APS	Date	03 Janvier 2013
Titre	Banque mondiale Nouvelle dotation de 38 millions de dollars pour le Fonds du MENA		

La Banque mondiale a indiqué mercredi que le Fonds pour la transition dans la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord (MENA) avait reçu une nouvelle dotation de 37,7 millions de dollars du Canada, du Royaume-Uni et de la France en appui à la gouvernance, à une croissance durable et à la création d’emplois pour la jeunesse dans des pays de cette région.

Le Fonds pour la transition, financé par des dons et géré par la BM, a été institué par le Partenariat de Deauville et lancé lors des Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI, à Tokyo, en octobre dernier. Il a pour objectif d’aider des pays arabes en transition à renforcer leurs institutions et à mettre en œuvre des politiques dans les domaines de la gouvernance économique, du commerce, des investissements, de l’intégration et de la création d’emplois.

Les pays financés par ce fonds sont l’Egypte, la Libye, le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et le Yémen.

A ce propos, le secrétaire exécutif du Comité de pilotage à la BM, Jonathan Walters, a souligné qu’”en cette période de changements historiques, le champ d’action du Fonds pour la transition n’est pas figé pour assurer une réactivité optimale aux attentes des populations et de pouvoir accompagner, au besoin sur plusieurs années, la mise en place des réformes”. Selon lui, ce Fonds fournit des dons destinés “à aider les gouvernements à introduire les réformes économiques et de gouvernance qui transformeront le quotidien des habitants”.

Il peut intervenir aux côtés de tout organisme public œuvrant aux réformes, des collectivités locales au système judiciaire en passant par les parlements, les entreprises et les ministères, a-t-il expliqué. Le Comité de pilotage du Fonds pour la transition a tenu sa réunion inaugurale en décembre dernier à Amman et a approuvé sa première subvention de 1,5 million de dollars.

Les engagements actuels des donateurs ont atteint quelque 165 millions de dollars, pour un objectif global de 250 millions. En plus des contributions déjà reçues, l’Arabie saoudite, les Etats-Unis, le Japon, le Koweït, le Qatar et la Russie ont confirmé leurs promesses, selon la BM.

Le Fonds pour la transition associe les pays du G8, les pays du Golfe, des partenaires régionaux et institutions financières internationales et régionales dans l’optique de soutenir les gouvernements en transition de la région MENA. Dès l’entrée en vigueur des accords, les organismes publics et les parlements des pays en transition pourront s’associer avec la Banque africaine de développement, le Fonds arabe pour le développement économique et social, le Fonds monétaire arabe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d’investissement, la Société financière internationale, le FMI, la Banque islamique de développement, l’Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds de l’OPEP pour le développement international ou la Banque mondiale.

Support	El Moudjahid	Date	30 Décembre 2012
Titre	Pays en développement 530 millions de dollars engagés par l'USAID pour les petites entreprises		

L'Agence américaine pour le développement international (USAID) a mobilisé un montant de 525 millions de dollars pour les petites entreprises dans les pays en développement en 2012 dont la moitié est allée à l'Afrique subsaharienne, a-t-elle indiqué vendredi dans un communiqué.



L' Autorité de crédit au développement de cette agence (DCA) a collaboré avec 45 institutions financières dans 23 pays en 2012 pour débloquer jusqu'à 525 millions de dollars de capitaux privés pour des entrepreneurs défavorisés dans les pays en développement, a-t-elle encore précisé.

Selon cette agence, la DCA travaille avec des investisseurs, des institutions financières locales et des organisations de développement pour concevoir et offrir des alternatives d'investissement qui ouvrent l'accès au financement pour les entrepreneurs dans des pays en développement.

Soulignant que ces initiatives reflètent les priorités du gouvernement de Barack Obama en matière de sécurité alimentaire et d'énergie propre, l'USAID note que les garanties financières accordées donneront accès à 219 millions de dollars en financement bancaire pour la sécurité alimentaire, 77 millions de dollars pour les énergies renouvelables et 215 millions de dollars pour les petites entreprises. «Plus de la moitié des 525 millions de dollars approuvés en garanties de crédit vont à l'Afrique subsaharienne», a-t-elle indiqué.

Un total de 39.000 petites entreprises supplémentaires seront bientôt en mesure d'accéder à des financements locaux grâce aux garanties de crédit de l'USAID, reflétant la volonté de l'agence de mobiliser des ressources du secteur privé pour le développement international.

Grâce à une hausse de l'emploi et à d'autres avantages pour les familles de ces propriétaires de petites entreprises et leurs employés, ces prêts se traduiront par une amélioration de la vie de plus d'un million de personnes grâce à un meilleur accès au financement, avance-t-elle.

Selon ces chiffres, avec la sécurité des garanties de l'USAID, jusqu'à 2,7 milliards de dollars de crédit ont été mis à la disposition d'entrepreneurs dans 70 pays en développement depuis 1999.

Quant au portefeuille de la DCA pour l'exercice 2012, il a porté notamment sur un partenariat avec Acumen Fund, un fonds de capital-risque mondial à but non lucratif, pour faciliter la circulation d'un maximum de 15 millions de dollars en capital dette à des entreprises sociales œuvrant à fournir des biens et services essentiels en Afrique et en Asie du Sud.

S'ajoute à cela le financement partiel des prêts privés consentis à des organisations de petits exploitants agricoles, y compris ceux ayant des contrats avec l'initiative Achats pour le progrès du Programme alimentaire mondial de l'ONU (PAM).

En outre, une nouvelle garantie de crédit permettra à Root Capital de verser plus de 50 millions de dollars sous forme de prêts, atteignant plus de un million de petits agriculteurs au cours des cinq prochaines années.

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	30 Décembre 2012
Titre	Coopération Algéro-tunisienne Ouverture d'un consulat tunisien à Oran en 2013		

Dans le cadre du renforcement des relations algéro-tunisiennes, la Tunisie ouvrira un consulat à Oran en 2013, apprend-on de sources bien informées. Ce consulat, outre le fait qu'il permettra d'atténuer la charge sur l'ambassade de Tunisie à Alger, l'ouverture de ce nouveau consulat évitera aux nombreux ressortissants résidant dans les wilayas de l'Ouest, d'effectuer des déplacements contraignants vers l'ambassade à Alger.

L'initiative des autorités tunisiennes de se doter d'un consulat dans la capitale de l'Ouest, intervient dans un contexte marqué par la multiplication des visites entre Alger et Tunis, des hauts responsables des deux pays.

Aussi bien à Alger qu'à Tunis, les hautes autorités de l'Etat attestent de leur volonté d'aller vers l'avant, dans le renforcement des relations bilatérales, à la fois sur le plan économique, politique culturel, etc.

Djamel B

Support	APS	Date	30 Décembre 2012
Titre	La coopération algéro-britannique a enregistré une avancée substantielle au cours de 2012		



La coopération algéro-britannique a enregistré une avancée substantielle en 2012, dans l'ensemble des domaines, franchissant un palier supplémentaire par rapport aux années précédentes.

Outre l'organisation de rencontres d'affaires sur le marché algérien et les visites des missions commerciales britanniques qui se sont poursuivies dans le sillage de 2011, l'année qui s'achève a été riche en événements et marquée, particulièrement, par un dialogue stratégique à la faveur de l'échange de visites de responsables de haut niveau des deux pays.

A ce titre, en novembre dernier, le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, et le secrétaire d'Etat chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Belkacem Sahli, ont séjourné dans la capitale britannique. Les entretiens qu'ils ont eus avec leurs homologues britanniques à Londres, ont permis de passer en revue l'ensemble des domaines de coopération et la signature d'importants mémorandums politique et culturel qui constitueront des "jalons supplémentaires" dans le renforcement des relations bilatérales à l'avenir.

M. Medelci a eu des discussions avec son homologue William Hague et s'est également adressé durant un événement d'affaires, organisé par la banque HSBC, à des représentants de plus de 80 grandes compagnies britanniques. Les responsables des deux pays ont tenu à mettre en avant l'importance de ces visites qui traduit la volonté des deux gouvernements d'approfondir davantage les relations bilatérales.

Le potentiel économique indéniable de l'Algérie, sa stabilité dans la région et sa place en tant que marché émergent dans le pourtour de la Méditerranée, ont renforcé davantage sa crédibilité à l'égard du Royaume-Uni qui a exprimé à maintes reprises sa volonté de développer un partenariat avec l'Algérie.

2012 a été également marquée, à cet égard, par la tenue d'importantes rencontres sur l'Algérie, en particulier celle organisée au niveau de la Chambre haute du Parlement qui a regroupé une centaine d'hommes d'affaires et la désignation de Lord Risby, en qualité de représentant du Premier ministre David Cameron chargé de la promotion du partenariat avec l'Algérie.

En novembre dernier, David Cameron a annoncé la nomination de huit nouveaux représentants pour le partenariat économique, qui travailleront sur la promotion des opportunités d'investissement avec les pays jugés "dynamiques et à fort potentiel". La présence de l'Algérie parmi ces pays traduit le potentiel et l'intérêt qu'elle représente dans la stratégie de développement des Britanniques orientée désormais vers les marchés émergents.

A la faveur de ce nouveau partenariat, Alger et Londres vont élaborer une feuille de route qui va englober les domaines économique, commercial, culturel ainsi que ceux de la santé et de l'éducation.

Le Royaume-Uni veut développer avec l'Algérie un véritable partenariat, qui va au-delà des échanges commerciaux traditionnels entre deux pays, en ce sens que plusieurs secteurs économiques hors hydrocarbures sont actuellement prospectés par la partie britannique pour d'éventuels nouveaux investissements comme l'habitat, la santé et l'éducation. Les compagnies britanniques sont déjà actives dans ces deux derniers secteurs. Les riches échanges entre l'Algérie et le Royaume-Uni durant l'année 2012 sont de bon augure et ne manqueront pas d'insuffler une dynamique nouvelle pour l'année qui s'annonce.

Entre les deux pays, toutes les conditions économiques sont réunies aujourd'hui pour développer un partenariat d'une autre dimension à l'avenir - à la mesure des potentialités du marché- soutenu par une réelle volonté politique des deux gouvernements à développer davantage la coopération.

Saâd Saïd

Support	APS	Date	30 Décembre 2012
Titre	Célébration à Alger du 50ème anniversaire de l'amitié algéro-russe		



Le 50ème anniversaire de l'amitié algéro-russe a été célébré dimanche à Alger, au cours d'une cérémonie organisée à la Grande-Poste à Alger, à laquelle ont pris part le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la Communication, M. Moussa Benhamadi et l'ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Alexander Egorov.

Cet anniversaire a été célébré notamment par l'émission par Algérie-Poste d'un timbre consacré à 50 années d'amitié qui lient les deux pays, symbolisée par deux colombes aux couleurs des emblèmes nationaux algérien et russe. M. Benhamadi a relevé, à cet égard, les "bonnes relations qu'entretiennent les deux pays depuis un demi-siècle".

Ces relations qui ont "connu une évolution et un renforcement dans divers domaines ont abouti à la signature d'un accord de partenariat stratégique, signé en 2001 à Moscou entre le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika et son homologue russe de l'époque, M. Vladimir Poutine", a-t-il rappelé.

Le ministre a salué, à l'occasion de cet anniversaire qui coïncide avec le cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie, le rôle de l'ex Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) et le soutien qu'elle avait apporté au peuple algérien dans sa lutte pour son indépendance. Pour sa part, l'ambassadeur de Russie à Alger a souligné que les deux pays, depuis l'établissement de leurs relations diplomatiques, ont noué des relations "intenses" basées sur l'amitié entre leurs deux peuples et une coopération "diversifiée" entre les deux Etats, couronnée par un partenariat stratégique.

"Cet anniversaire est un évènement important dans les relations bilatérales, et une première entre les deux pays dans le domaine postal", a-t-il ajouté, annonçant que son pays émettra également un timbre postal sur le même thème.

Support	APS	Date	30 Décembre 2012
Titre	Examen de la coopération algéro-sénégalaise dans les domaines économique, social et culturel		

Le président du Conseil national économique et social (CNES), Mohamed Sghir Babès, s'est entretenu, dimanche à Alger, avec l'ambassadeur du Sénégal en Algérie, Papa Ousman Seye, sur les moyens de renforcement de la coopération entre les deux pays dans les domaines économique, social et culturel, indique un communiqué du CNES.

Tout en se félicitant de la qualité de leurs relations, les deux parties ont mis en exergue "les voies et les moyens pour renforcer" la coopération entre les deux pays, en "prenant appui sur les potentiels que recèlent les assemblées consultatives des deux pays (CNES et conseil économique et social et environnemental du Sénégal)", précise le communiqué.

L'ambassadeur sénégalais a plaidé, à cette occasion, pour "une plus forte dynamisation du conseil algéro-sénégalais installé en avril 2011 à Dakar", tout en soulignant l'importance de cette instance "pour développer un partenariat davantage fructueux entre les opérateurs des deux pays", ajoute la même source.

Support	El Watan	Date	31 Décembre 2012
Titre	Le projet Renault in extremis		

La visite le 19 décembre du président français François Hollande en Algérie a permis de clôturer définitivement la controverse autour du projet d'implantation d'une usine de fabrication automobile de la marque Renault.

Un accord a été signé entre le gouvernement algérien et le constructeur français pour l'établissement d'ici 2014 d'une usine pour la fabrication du modèle Symbole de la marque.

Renault a arraché de la partie algérienne qu'aucun accord similaire ne soit signé par l'Algérie pendant les trois prochaines années. L'Etat algérien détiendra 51% du projet contre 49% pour le constructeur français, conformément à la loi sur l'investissement.

Le coût du projet pourrait atteindre environ un milliard d'euros sur la durée dont la plus grande partie à la charge de l'Algérie. En effet, Renault ne prévoit comme investissement initial que 50 millions d'euros.

L'usine qui sera installée près d'Oran, devrait entrer en production dans 18 mois avec 25 000 unités par an, pour arriver ensuite à 75 000 unités dont une partie pourrait être exportée.

Safia Berkouk

Support	Liberté	Date	31 Décembre 2012
Titre	Les relations algéro-françaises relancées Hollande, Bouteflika et le 4e mandat		

S'il ne fallait qu'une onction de Paris pour décider le président Bouteflika à briguer un quatrième mandat en 2014, il peut d'ores et déjà se mettre sur la ligne de départ. François Hollande ne s'est pas privé de la lui apporter. Et de manière ostentatoire.

“On a un pacte, je fais son éloge, il fait mon éloge”, a glissé le chef de l'État algérien à l'oreille de quelques journalistes privilégiés admis à une réception organisée à l'hôtel Marriott à Tlemcen. La confidence est rapportée par l'envoyé spécial de “Paris-Match”.

Et selon “Le Canard Enchaîné”, François Hollande a escamoté un passage de son discours sur la Syrie, en apprenant qu'il risquait d'indisposer son homologue. Et l'onction du président socialiste fut d'autant plus facile à obtenir que le président Bouteflika a obtenu l'enrôlement du vieil opposant Hocine Aït-Ahmed, éternel pourfendeur du régime au sein de l'Internationale Socialiste (IS).

Sur le Printemps arabe, il a endossé la thèse selon laquelle l'Algérie était restée à l'écart de cet élan révolutionnaire, l'ayant anticipé de plusieurs années. Ce n'est pas le moindre cadeau, ajouté à l'Accord bilatéral de 1968 que la droite s'était employée patiemment à modifier, et à la réalisation d'une usine Renault que la constructeur n'a jamais accepté d'ériger dans la région de Jijel où voulait le confiner Ahmed Ouyahia.

L'année 2012, celle du cinquantenaire de l'indépendance aura donc été celle de la réconciliation entre l'Algérie et la gauche française revenue au pouvoir grâce à François Hollande. Cette gauche qui avait donné à l'armée des pouvoirs spéciaux pour briser la révolution déclenchée lors de la Toussaint de 1954. Mais François Hollande l'a voulue comme celle d'une réconciliation plus générale entre les deux pays dont l'avenir commun est écrit, non dans le marbre d'un traité, mais dans le feu d'une déclaration d'amitié. Comme en amour.

Le voyage à Alger du 19 décembre a permis d'ouvrir une “une nouvelle page”, d'inaugurer “un nouvel âge” des relations entre la France et l'Algérie. “C'est utile pour la France et pour l'Algérie, nous sommes sortis des 50 ans qui avaient été les années de la difficulté entre la France et l'Algérie, compte tenu d'un passé lourd, de mémoires blessées”, a dit le chef de l'État français qui a reconnu “les souffrances que la colonisation a infligées au peuple algérien”. François Hollande a évoqué la torture que les paras avaient institutionnalisée.

“Il était très important de dire que ce n'était pas nos valeurs qui, là, s'appliquaient”. “Il y avait un système d'exploitation”, “il y avait une condamnation à porter”. “Je fais ça, non pour une sorte de mortification, encore moins par repentance, mais pour que nous puissions nous tourner résolument vers l'avenir”, a-t-il dit plus tard. Il n'est pas allé jusqu'à présenter des excuses.

En réalité, la repentance n'a jamais été réclamée officiellement par les plus hautes autorités algériennes. Elle ressemblait plus à un refrain politique à destination de l'opinion nationale, chantée sur un seul ton par le FLN ou le ministère des Moudjahidine.

Au demeurant, François Hollande n'avait pas la tâche facile face à sa propre opinion dans un pays où les idées de l'extrême droite restent prégnantes. Sans surprise, ses propos sur la colonisation, “système profondément injuste et brutal”, ont soulevé l'ire de la droite et de l'extrême droite françaises mais aussi de la frange gauche de sa majorité. L'ancien ministre UMP Gérard Longuet, l'auteur de l'injurieux bras d'honneur, a jugé “parfaitement inutile” de vouloir traiter ainsi d'un “sujet aussi complexe que l'aventure coloniale française”. Pour le député UMP Jacques Myard, le président Hollande “est tombé dans le piège de la réécriture de l'histoire”.

Quant à Marine Le Pen, la présidente du Front national, elle a vu dans ces propos une “salissure de la France par son propre président (...) indigne de sa fonction”.

À gauche aussi, et pour des raisons diamétralement opposées, François Hollande a déçu, sinon indigné. À la une, le quotidien “Libération”, qui avait pourtant apporté un soutien assumé à sa candidature présidentielle, a fustigé un “rendez-vous manqué” avec l'Algérie. “La colonisation fut bien pire que brutale et injuste”, a dénoncé son éditorial.

Quant à la guerre d'Algérie, elle fut, selon “Libération”, “scélérate, faite de massacres, tortures et crimes contre l'humanité”. Prenant les devants à la veille de la visite d'État du président de la République en Algérie, le PCF l'avait exhorté à “reconnaître enfin la réalité du colonialisme et des crimes d'État”.

Paradoxalement, il y eut plus d'enthousiasme à Alger, lieu de naissance de l'expression “président normal”.

Ameur OUALI

Support	El Moudjahid	Date	02 Janvier 2013
Titre	Parmi les défis de l'horizon 2030 Population mondiale plus âgée et grande demande de ressources		

Une population plus âgée, une plus grande demande en ressources et une augmentation de la classe moyenne à travers le monde seront parmi les défis de l'horizon 2030, prévoit un rapport publié par le Conseil américain du renseignement (National Intel).

Ces visions des années à venir apparaissent dans Tendances mondiales 2030 : des mondes alternatifs, un rapport publié par le NIC tous les quatre ans depuis 1997. La planification et la prévoyance adéquates peuvent prévenir une crise des ressources si les dirigeants tournent leurs regards vers l'avenir, souligne ce rapport.

Cette agence du renseignement du gouvernement américain estime qu'en 2030, il y aura moins de pauvres au fur et à mesure qu'apparaît une classe moyenne plus importante et plus prospère. Une croissance économique généralisée et de plus grandes possibilités éducatives aideront les gens à passer à la classe moyenne et demanderont un meilleur niveau de vie.

Le rapport prévoit que la demande en nourriture et en eau va croître de près de 40 % au cours des 17 prochaines années. Nous n'allons pas forcément vers un monde de pénuries, mais les dirigeants devront prendre des mesures pour éviter cette situation, a avisé le président du NIC, M. Christopher Kojm.

La gestion des ressources cruciales doit devenir plus efficace, préconise le document, soulignant que la poursuite de nouvelles technologies et de meilleurs mécanismes de gouvernance pourrait également atténuer les défis liés aux ressources afin d'éviter les pires résultats possibles.

De meilleurs soins de santé et une amélioration de la situation économique permettront à un plus grand nombre de personnes d'atteindre une plus grande espérance de vie, selon Tendances mondiales 2030. Les décès dus à des maladies transmissibles, comme le sida, les infections qui causent le paludisme et les infections respiratoires, diminueront de près de 30% d'ici 2030.

Les populations plus nombreuses et plus prospères exigeront davantage de nourriture de 35 à 40 % de plus. Le rapport prévoit bien un approvisionnement stable des produits agricoles pour assurer les besoins en sécurité alimentaire mondiale, mais évoque aussi un certain nombre de facteurs tels que les changements climatiques ou la mauvaise gestion des ressources qui pourraient saper cet approvisionnement.

Un tel scénario créerait des pénuries graves qui pourraient avoir des répercussions géopolitiques, sociales, et économiques, met-il en garde. La technologie, encore une fois, pourrait apporter quelques solutions, avec le bon développement de techniques telles que les cultures génétiquement modifiées et l'agriculture et l'irrigation de précision, estime-t-il.

La technologie, encore une fois, pourrait apporter quelques solutions, avec le bon développement de techniques telles que les cultures génétiquement modifiées et l'agriculture et l'irrigation de précision, estime-t-il. La fréquence accrue d'événements météorologiques extrêmes et le degré de leur impact ne font aucun doute pour les auteurs du rapport qui avance que cette tendance se poursuivra quasi certainement au cours des 20 prochaines années.

L'augmentation de la population et l'urbanisation croissante rendront davantage de personnes vulnérables aux conditions météorologiques extrêmes. Le facteur clé pour atténuer l'impact, selon Tendances mondiales, sera l'investissement judicieux dans les opérations de gestion des risques et les interventions d'urgence. Tout aussi dangereux que les tempêtes violentes sont les sécheresses prolongées et les températures extrêmes, qui ont diminué de manière significative la production agricole dans certains endroits.

Le rapport note des sécheresses persistantes dans plusieurs des grands systèmes fluviaux du monde (le Nil, le Tigre et l'Euphrate, le Niger, l'Amazone, le Mékong) et les décrit comme des événements compatibles avec les conséquences prédites du changement climatique. La migration devrait être une tendance influente dans l'avenir, poussée par les mêmes motifs que ceux d'aujourd'hui.

Ils comprennent la mondialisation, les inégalités de revenus à travers des régions et pays, et le renforcement des réseaux de migrants qui entretiennent les liens entre les migrants et leur patrie. Le travail, les opportunités et de meilleurs salaires pousseront de nombreux jeunes à chercher du travail en dehors de leur pays d'origine.

L'urbanisation, une autre tendance démographique importante, fournira ces opportunités, augmentant la population citadine du monde pour passer de 50 % actuellement à 60 % de la population mondiale en 2030. Pour M. Kojm, Cela signifie que 1,4 milliard de personnes de plus auront besoin de loge

Support	El Watan	Date	02 Janvier 2013
Titre	Réalisation de l'usine Renault à Oran La société mixte sera créée la semaine prochaine		

Le contrat signé par les pouvoirs publics algériens se caractérise par un avantage certain accordé au constructeur français. C'est un contrat d'exclusivité de 3 années pour Renault sur le marché algérien.

La société mixte chargée de la réalisation d'une usine Renault en Algérie devrait probablement être créée la semaine prochaine. La société sera détenue à hauteur de 34% par la Société nationale des véhicules industriels, à 17% par le Fonds national de l'investissement et à 49% par le constructeur automobile français, Renault.

Elle produira, dès décembre 2014, 25 000 véhicules par an, avant d'augmenter progressivement le rythme à 75 000, et enfin à 150 000 véhicules au bout de dix années. Une unité qui prévoit aussi un investissement initial de 50 millions d'euros et qui devrait atteindre les 170 millions d'euros en une décade.

Le contrat signé par les pouvoirs publics algériens se caractérise par un avantage certain accordé au constructeur français. C'est un contrat d'exclusivité de 3 années pour Renault sur le marché algérien. Un avantage excessif, disent certains, mais qui est motivé, pour d'autres, par l'objectif du gouvernement de s'assurer un partenariat permettant le développement réel de la sous-traitance. Pour le consultant en économie industrielle, Réda Amrani, la construction automobile actuelle ne s'appuie plus sur de la simple sous-traitance. Il s'agit en réalité de développer de véritables partenariats entre le constructeur automobile et ses fournisseurs.

Les autorités devront, en ce sens, aider les PME locales à s'associer avec les grands équipementiers spécialisés dans la fabrication de produits de première monte. Il est utile de rappeler que sur les 150 hectares dédiés au projet dans la zone de Oued Tlelat (wilaya d'Oran), 20 hectares devront recevoir une trentaine de PME, selon les propos du premier responsable de la SGP équipement qui s'exprimait il y a quelques jours sur le sujet.

Celui-ci a précisé que les entreprises nationales fabriqueront des éléments comme les vitres ou les équipements en caoutchouc. Chose qui pousse le consultant en économie industrielle à insister sur les produits de première monte, dont la fabrication implique une industrialisation développée de la filière.

Réda Amrani pense, à ce propos, que c'est à ceux qui ont signé avec Renault de continuer le travail et d'encourager des partenariats avantageux pour les sous-traitants nationaux avec les grands équipementiers. D'autant plus, dit-il, que le potentiel existe. Il rappelle à ce titre qu'«il y a déjà d'excellents industriels algériens qui travaillent depuis de nombreuses années avec la SNVI et l'ENMTP d'Aïn Smara et qui ont déjà accumulé un capital expérience appréciable».

Pour le consultant, c'est sur cette question que les pouvoirs publics devront se pencher et se concentrer. Et d'ajouter qu'ils devront négocier ce genre d'association avec Renault dans l'objectif de créer des partenariats entre les industriels algériens et les partenaires habituels du constructeur français.

Pour M. Amrani, «c'est l'enjeu majeur pour la future unité. Celle-ci démarrera à un faible niveau de production avec 25 000 véhicules, même si une chaîne économiquement viable ne peut atteindre un seuil de rentabilité qu'à partir d'un niveau de production de 120 000 véhicules, autour de laquelle devront graviter des fournisseurs de produits et biens intermédiaires.» «La gestion de la future unité sera en ce sens primordiale, dans la mesure où il faudra jouer sur les coûts et gérer les aléas du climat des affaires», ajoute-il.

Le consultant qui s'est également exprimé sur le choix du site de Oued Tlelat pour l'implantation de l'usine Renault répond à «des considérations économiques d'aménagement du territoire, répondant à la nécessité d'industrialiser et de revivifier la région ouest du pays.» .

Il considère aussi qu'il appartient aujourd'hui au gouvernement de faciliter l'investissement privé dans l'industrie automobile.

Citant les projets de Volkswagen et de Cevital avec Hyundai, M. Amrani a estimé que les conditions d'exclusivité sur le marché accordées à Renault devraient inciter les investisseurs potentiels à aller vers la construction automobile. Des velléités qu'il faut selon lui encourager !

Melissa Roumadi

Support	El Watan	Date	02 Janvier 2013
Titre	Mahdjoub Bedda. Economiste «Renault doit injecter au moins 490 millions d'euros en Algérie»		

-Un accord a enfin été conclu avec le constructeur Renault pour implanter des unités de production en Algérie. La polémique sur le montage financier du projet est vive. Quelle lecture faites-vous de ce contrat ?

Il y a lieu, en premier, de relever certains points qui me semblent importants de cet accord conclu avec le constructeur français Renault, dont certains restent méconnus jusqu'ici. Une lecture objective de cet accord permettra de tirer au clair les avantages importants accordés au constructeur français, comparativement aux profits que générerait la partie algérienne.

Durant les différents épisodes de conciliabules, Renault a tenté de tirer le maximum de ces avantages, tandis que la partie algérienne s'était appliquée à faire venir, à tout prix, et à des considérations autres qu'économiques, les unités de fabrication de Renault. Et c'est ainsi que le seul avantage cédé par le constructeur à la partie algérienne est celui de ramener la durée de l'exclusivité de 5 années à 3 ans seulement.

A l'opposé, Renault a pu tirer plusieurs profits de ces négociations, dont cette exclusivité sur le marché qui inhibe toute forme de concurrence pendant trois ans. Ce n'est pas tout, puisque Renault a su convaincre la partie algérienne de l'obligation d'écouler l'ensemble des voitures fabriquées en Algérie, quitte à ce que l'Etat rachète le reste de la marchandise, si celle-ci venait à ne pas trouver d'acquéreurs.

Autre avantage, le produit est considéré à 100% algérien, même si le taux d'intégration ne dépasse pas les 10 à 12% durant les premières années de fabrication. A cela s'ajoutent d'autres avantages fiscaux et la subvention, par l'Etat, des prix de l'énergie. Sur le plan de la gestion, Renault s'est emparé du droit de manager l'entreprise mixte dans laquelle elle ne détient pourtant que 49%.

-Il semblerait que d'autres avantages sont prévus en aval au profit de Renault ; pouvez-vous nous en parler ?

En effet, Renault conserve intacte cette possibilité de recourir aux crédits bancaires en Algérie, d'autant plus que l'apport financier à la charge du constructeur est insignifiant (50 millions d'euros), alors qu'il doit injecter au moins 490 millions d'euros du coût global du projet estimé à environ 1 milliard d'euros. Il est prévu également le retour du crédit à la consommation pour avantager la production nationale, dont la voiture de type «Symbol» que devra commercialiser Renault en Algérie.

Le constructeur devrait s'approvisionner en composants et pièces détachées depuis ses usines en Roumanie, Turquie et France, tandis que la sous-traitance algérienne ne fera qu'alimenter les unités en petites pièces, une situation qui devrait perdurer au moins 4 ans avant de parvenir à rehausser le taux d'intégration à environ 42% dans un délai de 8 à 10 ans.

C'est ainsi qu'un comparatif des avantages fait ressortir des gains plus importants pour le constructeur français comparativement aux bénéfices que devrait empocher la partie algérienne.

Il faudra préciser, enfin, que le principe d'exclusivité sur le marché n'a jamais été appliqué ailleurs au profit de Renault ni en Turquie, ni en Roumanie, ni en Slovénie, encore moins au Maroc. On se demande dès lors le pourquoi de cette exclusivité en Algérie.

-Une autre polémique entre experts invoque des disparités énormes entre l'usine de Renault à Tanger (Maroc) et celle prévue en Algérie ; qu'en dites-vous ?

En effet, si on se met à comparer l'usine Renault de Tanger (Maroc) à la future unité de production de Renault en Algérie, d'énormes disproportions sont à relever. Sur le plan du coût d'abord, l'usine Renault-Dacia au Maroc, dont le montage financier est assuré par les deux parties, coûte 1 milliard d'euros pour la production de 200 000 véhicules/an, avant de passer à 400 000 véhicules/an à court terme.

En Algérie, le coût est le même, mais la production, elle, ne doit pas dépasser 25 000 unités/an. Un seul modèle (Symbol) est prévu. L'usine Renault de Tanger a démarré avec un taux d'intégration de 45% pour arriver à terme à 85%, tandis que l'usine de montage du constructeur en Algérie démarrerait avec un taux d'intégration de 10 à 12% pour arriver, à terme, à une proportion maximale de 42%.

Il faut reconnaître que le pays souffre toujours des effets de la désindustrialisation auxquels il fait face depuis deux décennies au moins.

Et si on parle de la cadence de production, là il faudra relever le fait que les unités de Tanger produisent 30 voitures/heure en deux types pour atteindre à terme une cadence de 60 voitures/heure. La cadence ne sera pas la même pour les unités de production algériennes qui devraient démarrer avec 7 voitures produites chaque heure et un seul modèle pour arriver, à terme, à 15 véhicules/heure.

Il est utile de préciser également que le marché algérien ne bénéficiera aucunement d'une production estimée à 25 000 unités/an et d'un seul modèle fabriqué. Le marché est pourtant important. Il est le deuxième en Afrique, derrière l'Afrique du Sud, et loin devant le marché marocain, dont la croissance annuelle ne dépasse pas 15%. La croissance du marché algérien est estimée à 40% par an, fort de 510 000 véhicules importés cette année. Toute la différence est là.

Ali Titouche

Support	El Watan	Date	02 Janvier 2013
Titre	Sous-traitance pour l'usine Renault D'Oran Arcelor Mittal Annaba se positionne		

A peine le contrat pour la réalisation d'une unité de montage de véhicules Renault en Algérie signé que l'intérêt pour les marchés de sous-traitance suscite l'intérêt des industriels.

Le pôle sidérurgie notamment vit au rythme de la concurrence entre nouveaux entrants sur le marché et le complexe sidérurgique d'El Hadjar. Le marché de fournitures en produits sidérurgiques à l'unité peut certes être modeste. En effet, et selon des sources proches du secteur, le montage d'un véhicule nécessite entre 1 et 1,5 tonne d'acier. Aussi, l'unité d'Oran commencera par assembler 25 000 véhicules annuellement et 75 000 dans une seconde phase. Soit des besoins annuels en produits sidérurgiques tournant autour des 100 000 tonnes.

Mais il ne demeure pas moins intéressant, à terme, pour un sidérurgiste, même si pour le moment les responsables du secteur ont évoqué certaines pièces comme les vitres, les batteries, des pièces en plastique ou en caoutchouc qui seront fabriquées par des entreprises nationales. Si l'on ne connaît pas encore les contours exacts du projet d'assemblage, les sous-traitants potentiels se bousculent au portillon.

Arcelor Mittal Annaba, qui ne détient aujourd'hui que 10% du marché global des produits sidérurgiques, ne compte pas demeurer en reste à ce propos et compte sur un certain nombre d'atouts, notamment le fait qu'Arcelor est un fournisseur traditionnel du constructeur.

Le sidérurgiste ayant développé certains procédés technologiques domine d'ailleurs le marché. Aussi, le complexe d'El Hadjar, qui est un complexe intégré, dispose de capacités réelles pour le développement de nombreux produits. Cependant, les faiblesses du complexe peuvent le rattraper. En premier lieu, l'industrie automobile nécessite la fourniture en flux tendus en intrants. L'instabilité sociale au niveau du complexe d'El Hadjar, se traduisant souvent par des arrêts et grèves à répétition, pourrait lui porter préjudice. Aussi, la situation du complexe caractérisée par une obsolescence de l'outil de production a lourdement affecté la qualité de ses produits sidérurgiques.

Rien n'est donc décidé pour l'heure. En tout état de cause, un ancien cadre du complexe d'El-Hadjar, Hocine Benmedakhane, pointe du doigt les déficits technologique, managérial et en personnel, en sus des problèmes financiers dont pâtit le complexe. Rappelons enfin que le complexe sidérurgique d'El Hadjar pourrait finir l'année avec une production globale d'acier liquide en-deçà du seuil des 600 000 tonnes.

Melissa Roumadi

Support	El Moudjahid	Date	03 Janvier 2013
Titre	Une mission économique à Doha, du 21 au 26 avril Coopération plus soutenue		

L'événement, premier du genre, est prévu dans le cadre de la tenue du 8e congrès mondial des chambres de commerce.

La Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) organise une mission économique à Doha (Qatar) du 21 au 26 avril prochain. L'évènement, premier du genre, est prévu dans le cadre de la tenue du 8e congrès mondial des chambres de commerce, qui aura lieu du 22 au 25 avril 2013 dans la capitale du Qatar sous le slogan « opportunités pour tous » et devra regrouper les représentants des communautés d'affaires de plus de 12.000 CCI à travers le monde ainsi que des représentants de grandes sociétés, multinationales et de centaines de PME-PMI dans la production et la prestation de services.

Ce carrefour économique offrira l'opportunité aux hommes d'affaires de se rencontrer en vue d'établir des relations de partenariat et d'échanges commerciaux.

Le programme de cette 8e édition prévoit la tenue de sessions plénières et des ateliers sur l'environnement des chambres de commerce, les PME et l'économie mondiale, la formation et l'emploi, les femmes dans l'entreprise, les jeunes entrepreneurs, etc. Par ailleurs, une exposition et des rencontres de type B to B seront également organisées à cette occasion. A cet effet, la CACI invite les opérateurs économiques algériens à prendre part à cet évènement qui leur permettra de tisser des contacts d'affaires et de partenariats avec leurs homologues du monde entier, dans tous les secteurs économiques.

Il y a lieu de souligner qu'un mémorandum d'entente portant sur la création d'une société mixte pour la construction d'un complexe sidérurgique à Bellara a déjà été ratifié par les deux pays. Le projet devrait être entamé en 2013 pour une entrée en production en 2017. L'usine disposera d'une capacité de production de 5 millions de tonnes pour un investissement initial de 2 milliards de dollars. Les deux pays ont également affirmé leur volonté de renforcer les liens de coopération dans l'exploitation et la mise en valeur de leurs ressources naturelles.

D'autre part, un projet de construction d'un complexe d'engrais à Souk-Ahras pour la production d'engrais phosphatés et azotés, est en cours d'examen de même que deux partenariats, dans les domaines de l'exploration pétrolière et le transport maritime des hydrocarbures. D'autres projets de partenariats sont également en maturation dans d'autres segments, notamment miniers.

D. Akila

Support	El Moudjahid	Date	03 Janvier 2013
Titre	L'Europe, principal risque pour l'économie mondiale en 2013, selon Stiglitz Nouvelles turbulences ?		

L'Europe constitue le principal risque pour l'économie mondiale en 2013, a estimé le prix Nobel d'économie américain Joseph Stiglitz dans une tribune publiée dans le quotidien Handelsblatt d'hier.



"**L**e vrai risque pour l'économie mondiale se trouve en Europe", a estimé M. Stiglitz, pointant notamment du doigt les difficultés économiques en Espagne et en Grèce.

Ces pays "se trouvent dans une dépression dont on ne voit aucun signe de sortie", a-t-il précisé. Pour sortir de la crise qui agite la zone euro depuis plusieurs mois, l'économiste américain a rejeté l'idée du pacte budgétaire, qui "n'est pas une solution", tandis que les rachats d'obligations d'Etats par la Banque centrale européenne (BCE) ne peuvent être qu'un "palliatif temporaire", selon lui.

"Si la BCE fait de la poursuite des politiques d'austérité une condition à ses financements, cela aura pour seule conséquence d'aggraver l'état du malade" a-t-il dit. Jusqu'à présent, les responsables politiques européens ne sont pas parvenus à mettre en œuvre un vrai pacte de croissance pour les pays de la périphérie de la zone euro, a poursuivi Joseph Stiglitz.

Support	El Moudjahid	Date	03 Janvier 2013
Titre	Algérie - Italie La coopération renforcée davantage par la tenue du 2e sommet de haut niveau		

La coopération entre l'Algérie et l'Italie a été davantage renforcée en 2012, notamment par la tenue à Alger, en novembre dernier, du second sommet de haut niveau au cours duquel a été réaffirmée la volonté des deux pays de faire de leurs relations bilatérales un modèle dans la zone euro-méditerranéenne.



Lors de ce sommet, qui se tient chaque année alternativement en Algérie et en Italie, conformément au Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération du 27 janvier 2003, Alger et Rome ont constaté que l'Italie est devenue le premier partenaire commercial de l'Algérie en Europe, et que l'Algérie représente un partenaire économique et énergétique fondamental pour l'Italie en Méditerranée.

À cet égard, les dirigeants des deux pays ont fait part de "leur satisfaction devant les avancées" réalisées en matière de renforcement de leurs relations dans différents domaines. Il s'agit notamment de la défense, de la sécurité et de la lutte antiterroriste, de la justice, de la pêche, de l'industrie, de l'agriculture, de la culture, du tourisme, du développement des investissements dans les infrastructures et les transports.

S'agissant du développement "très satisfaisant" des relations économiques bilatérales, Alger et Rome ont appelé, à cette occasion, les entreprises italiennes à "développer davantage" de projets de partenariat avec les entreprises algériennes et à "saisir les multiples opportunités" offertes par le marché algérien dans les différents domaines, en s'engageant encore plus dans des projets d'investissements directs impliquant le transfert de technologie.

Pour cela, il a été mis en place entre les deux pays, une Task Force en charge du suivi et de l'impulsion des partenariats dans le domaine industriel, qui tiendra sa première réunion au début de l'année 2013.

Par ailleurs, et dans le cadre du vœu des deux pays de construire un partenariat politique, économique et énergétique, il a été réaffirmé l'intérêt pour développer la coopération bilatérale dans les secteurs de la protection civile, du transport maritime, de la protection des consommateurs et du contrôle de la qualité des produits et des services, de l'industrie, de la promotion des partenariats industriels et technologiques, du commerce extérieur, des archives historiques, de la recherche et du secours maritime et de la défense.

En outre, Alger et Rome ont fait part de leur volonté de poursuivre cette dynamique positive et d'inscrire la coopération bilatérale dans une logique d'investissement et de partenariat durable et mutuellement avantageux. Cela se justifie, notamment, par la situation économique de l'Algérie, offrant d'énormes opportunités en la matière, et par la volonté partagée de tirer "le meilleur avantage" des éléments de complémentarité des économies des deux pays.

À cet égard, et compte tenu de la décision de l'Association nationale des constructeurs italiens de s'impliquer dans le renforcement du partenariat économique entre les deux pays, il a été lancé le projet d'une usine algéro-italienne de construction de logements préfabriqués d'une capacité de 2.000 unités par an, qui sera implantée dans la zone industrielle d'El-Harrach.

Par ailleurs, lors de ce sommet, Alger et Rome ont convenu d'élargir leur coopération dans les secteurs de la culture, de la pêche, du tourisme, de l'agriculture, de la PME, de l'enseignement supérieur, des travaux publics, des transports et de la jeunesse et des sports. En outre, et du fait que l'Algérie assurait pour près de 40% des besoins énergétiques de l'Italie, à travers le gazoduc qui achemine le gaz algérien vers la Sicile, les deux pays ont pris acte "avec satisfaction" de l'état significatif d'avancement du projet GALSI, "hautement stratégique" pour l'approvisionnement, à travers la Sardaigne, du marché italien en gaz.

En matière sécuritaire, les deux pays ont poursuivi durant l'année 2012 leur coopération à travers la tenue de deux réunions du groupe bilatéral sur le terrorisme.

Dans ce cadre, les deux pays condamnent, sans équivoque, la prise d'otage et l'élargissement de terroristes détenus, et réitèrent leur opposition au paiement des rançons aux groupes terroristes.

Enfin, et sur le plan de la circulation des personnes entre les deux pays, il a été décidé de prendre les mesures nécessaires permettant plus de flexibilité et de rapidité dans l'octroi des visas, notamment de longue durée aux opérateurs économiques et aux techniciens des deux pays, dans le cadre de la réalisation de partenariats impliquant leurs institutions où leurs entreprises.

Support	El Moudjahid	Date	02 Janvier 2013
Titre	La Loi de Finances 2013 et son impact sur l'entreprise Les nouvelles dispositions de la CACI		

La loi de finances 2013, son impact sur le développement de l'entreprise, est le thème qui sera abordé par les participants à la journée d'information qui sera organisée, à cet effet, par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI).

Placée sous le haut patronage des ministres du Commerce et des Finances, cette journée qui se déroulera, le 7 janvier, à l'hôtel Hilton, sera animée par de hauts responsables des administrations centrales des impôts, des douanes et aura pour objet d'informer les opérateurs économiques sur les nouvelles dispositions introduites par la loi de finances 2013 concernant les entreprises.

En fait, les principales mesures retenues dans ce sens visent «la promotion de l'entreprise et la relance de l'investissement», deux objectifs majeurs qui seront consolidés par l'allègement de la fiscalité au profit des PME. Il sera également question de contribuer à relancer la production hors hydrocarbures, à travers l'encouragement des PME qui constituent plus de 90% du tissu industriel national, 52 % du total de la production privée nationale hors hydrocarbures et près de 35 % de la valeur ajoutée de l'économie nationale.

La LF 2013 comporte également nombre de mesures en matière d'exonérations fiscales et de lutte contre la fraude fiscale au profit de la production nationale.

L'encouragement à l'investissement est consacré à travers le relèvement du seuil de financement des projets par le Conseil national de l'investissement (CNI), qui passe à 1,5 milliard DA, contre 500 millions DA actuellement. Aussi, à la faveur des dispositions nouvelles, il est accordé au CNI la «possibilité de définir et de préciser les conditions d'éligibilité, ainsi que la détermination des secteurs bénéficiaires».

Cette réorientation des objectifs économiques du pays dictée par l'impératif de dynamiser l'outil de production nationale est tributaire, en fait, de l'amélioration et de la consolidation de l'environnement de l'entreprise. Et c'est dans cette voie que se situe la démarche des pouvoirs publics visant à impliquer l'entreprise dans le processus de développement, à travers l'encouragement de l'investissement productif.

Les mesures décidées en direction de la PME nationale, en tant que vecteur de croissance, confirment, une fois de plus, la volonté de l'Etat de focaliser l'effort sur le secteur hors hydrocarbures au regard des perspectives d'adhésion à l'OMC et la zone de libre-échange avec l'UE.

D. Akila